



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

INCENDIE
SECOURS
GENÈVE

SOMMAIRE

Rapport de la présidente	2
Mot du commandant	3
Groupement SIS en 2022	6
Missions	7
Valeurs et vision	8
Gouvernance	10
Activités des divisions	12
Organigramme	13
Division incendie et secours	14
Division état-major	28
Division infrastructure, appuis et logistique	33
École SIS	36
Division ressources humaines, finances et informatique	38
Bureau communication	42
Secrétariat exécutif	44
Comptes annuels	46
Annexes	86
Bilan social	87
Enjeux et risques	90
Glossaire	91

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Marie Barbey-Chappuis
Présidente du Groupement SIS

Le 1^{er} janvier 2022, le Groupement SIS a été créé à la suite de la refonte de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP; F 4 05) voté par le Grand Conseil en octobre 2020. Près de 180 ans après la création du premier bataillon de sapeurs-pompiers, le service d'incendie et de secours quittait officiellement la Ville de Genève pour rejoindre le groupement intercommunal.

Cette étape historique, qui ponctuait cinq années de discussions et de travaux entre les différents partenaires, permettait de concrétiser la réforme de la gouvernance et du financement du SIS de manière à répondre aux enjeux de l'agglomération genevoise et de renforcer la protection de la population. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette réforme majeure pour Genève.

Ainsi, l'année 2022 est la première année complète d'activité du Groupement SIS (GSIS). Que de chemin parcouru depuis le 1^{er} janvier !

Après d'intenses travaux préparatoires menés par le Comité et la direction du GSIS tout au long de l'année 2021, les premiers mois de 2022 ont été consacrés à recruter les multiples talents nécessaires à l'autonomisation du Groupement SIS, à doter celui-ci d'un cadre réglementaire et à déployer de nouveaux outils informatiques pour assurer la transition vers l'autonomie. Un travail titanesque qui a été mené en parallèle des activités et des missions quotidiennes du Groupement SIS. Je tiens ici à remercier le Commandant, le colonel Nicolas Schumacher, et toute la direction : la création avec

succès du GSIS n'aurait pas été possible sans leur engagement sans faille.

Je me réjouis également de l'excellente collaboration et du soutien apporté par les services de la Ville de Genève afin de permettre le transfert de compétences nécessaires, dans les domaines administratifs, financiers et informatiques.

Cette nouvelle organisation se met en place dans un contexte de forte sollicitation du Groupement SIS qui a accompli 11'246 interventions dans des domaines très variés : alarme incendies, assistance aux personnes, transport ambulancier, interventions dans un contexte d'intempéries ou d'inondations. Les équipes de secours, sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers, ambulancières et ambulanciers, opératrices et opérateurs de la centrale d'alarme et d'engagement, ont démontré toute l'étendue de leurs compétences et de leur mobilisation 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

L'intervention des professionnel-le-s du secours est souvent spectaculaire : celles des pompiers volontaires est plus discrète, mais aussi d'une grande importance. Les deux compagnies de volontaires du Groupement SIS sont intervenues à de multiples reprises en 2022, en appui des équipes d'intervention professionnelles, et dans leurs domaines de compétences propres.

Ensemble, professionnel-le-s et volontaires constituent les maillons complémentaires et essentiels à la défense et à la protection contre les sinistres. Qu'elles et ils en soient sincèrement remercié-e-s.

MOT DU COMMANDANT



Colonel Nicolas Schumacher
Commandant et chef de corps
du Groupement SIS



Après deux années si particulières sous le signe de la pandémie de Covid 19, qui aura vu le Service d'incendie et de secours (SIS) opérer les multiples missions confiées par les Autorités cantonales et municipales, 2022 marque sans nul doute un tournant historique pour le SIS.

Le passage de la Ville de Genève au Groupement SIS, le 1^{er} janvier 2022, aura mobilisé toutes nos énergies pour permettre l'autonomisation de l'administration, du domaine financier et informatique. Une véritable course contre la montre pour mettre en marche, recruter, mobiliser et réaliser les nombreuses tâches, dans le respect du cadre légal et réglementaire. Vaste programme!

Les unités administratives ont travaillé d'arrache-pieds pour que notre groupement puisse remplir ses obligations en la matière. Je tiens à les remercier pour leur travail exemplaire et leur engagement sans faille. S'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'excellence dans ce domaine, je suis maintenant convaincu que nous y parviendrons. Merci à celles et ceux qui nous ont aidés et appuyés pour y parvenir, en particulier la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises dans le cadre d'un groupe de travail présidé par M. David Hiler.

Cette année 2022 aura aussi été une année « post Covid » et une année caniculaire durant plusieurs mois. Cette conjonction aura généré un nombre conséquent d'interventions, en particulier entre mai et août. La vie estivale nocturne durant cette période dans notre canton aura mobilisé nos intervenants avec une charge opérationnelle soutenue.

Plusieurs feux de végétation ont également mobilisé nos moyens, avec, en juillet, plus de 9 hectares de cultures agricoles en feu, à cheval entre la Suisse et la France, sur la rive droite. Dans ce domaine particulier, il n'y a pas de frontière. En juillet et en août, deux renforts dans le cadre des incendies de forêts et de végétation, en Gironde et dans le Jura français nous ont aussi offert un enseignement riche valant toutes les formations théoriques. Le GSIS travaille actuellement avec ses voisins suisses et français à l'élaboration d'un concept réaliste dans ce nouveau domaine de menaces.

2022 aura aussi été placé sous le signe de la coopération et de la solidarité internationale, avec, entre autres, notre participation à la livraison de matériel de lutte contre les incendies et de sauvetage à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Un convoi en quatre jours, avec comme objectif, de participer très humblement à ce drame. On ne peut rester inactif face à certaines situations.

Du point de vue stratégique, le GSIS a travaillé et rédigé avec l'apport de multiples partenaires, un schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours du GSIS. Un travail conséquent qui permet maintenant de planifier la réponse opérationnelle à ces risques, pour la tranche 2030-2035. Ces deux documents offriront ainsi à nos Autorités une vision très claire de ce sujet-clé, tant en termes de prestation de secours que de contrôle des coûts du dispositif.

Je souligne également l'investissement très conséquent et sans faille des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires du GSIS, dans les missions communes et dans les spécialisations, avec un accent tout particulier pour 2022 sur l'aide au commandement, tant au sein du centre opérationnel que dans le cadre du Poste de commandement de l'intervention. Leur apport est indispensable au fonctionnement opérationnel et fonctionnel du GSIS.

J'ai également eu l'occasion de visiter plusieurs compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-





pompiers volontaires, pour expliquer les possibilités d'intégration au GSIS, dans les années à venir. Je remercie ces sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers et leurs Autorités pour leur ouverture et leurs questions pertinentes et constructives, tout comme la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers (FGSP).

Je tiens également à remercier notre Comité, pour sa confiance, mais aussi pour le temps consacré à connaître le GSIS, ses moyens, ses missions, ses enjeux et, surtout, ses femmes et ses hommes. Ces remerciements s'adressent également au Conseil intercommunal. Cette confiance est indispensable à la bonne marche et à la parfaite exécution de nos missions, actuelles et futures, en particulier dans une période de changement et de mise en route d'une nouvelle organisation.

Enfin, je garde le mot de la fin pour mes collaboratrices et mes collaborateurs. Je les remercie, quels que soient leur rôle et leur mission, car il n'y en a pas de moins importantes que d'autres au sein de nos unités. Merci pour leur engagement sans faille, parfois dans des conditions difficiles et au péril de leur intégrité physique, merci encore pour leur compréhension et leur souplesse dans cette période de changement, merci pour leur capacité d'adaptation dans un environnement si changeant et imprévisible, merci enfin pour leur engagement permanent pour la victime, au centre de tout et en tout temps. Nous pouvons être fiers du travail réalisé, fiers de se retourner et d'observer tout ce qui a été accompli durant cette année 2022.



GROUPEMENT SIS EN 2022

MISSIONS

Les missions du GSIS sont définies dans la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers (Art. 8).

Pour toutes les communes à l'exception de Céligny, le Groupement SIS est chargé, de manière permanente et en tous lieux :

- a) des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau ;
- b) des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion ;
- c) des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre ;
- d) des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ;
- e) des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques ;
- f) des opérations à caractère technique ;
- g) de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent ;
- h) de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique ;
- i) de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires.

Le 1^{er} janvier 2022, le Groupement de défense incendie est entré en fonction opérationnelle suite à une refonte de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers (LPSSP ; F 4 05) voté par le Grand Conseil lors de sa séance du 30 octobre 2020.

Le Groupement SIS regroupant les 44 communes membres a repris le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.

La création du Groupement SIS répond à l'évolution des risques à l'échelle cantonale. De plus en plus de personnes et d'entreprises s'installent hors du territoire de la ville de Genève. Le risque incendie n'est donc plus concentré en ville de Genève comme il y a 180 ans mais concerne également les zones périurbaines du canton qui sont en plein développement. La réforme vise par conséquent à créer les conditions nécessaires à l'optimisation des temps d'intervention sur tout le territoire genevois.

VALEURS ET VISION

Valeurs

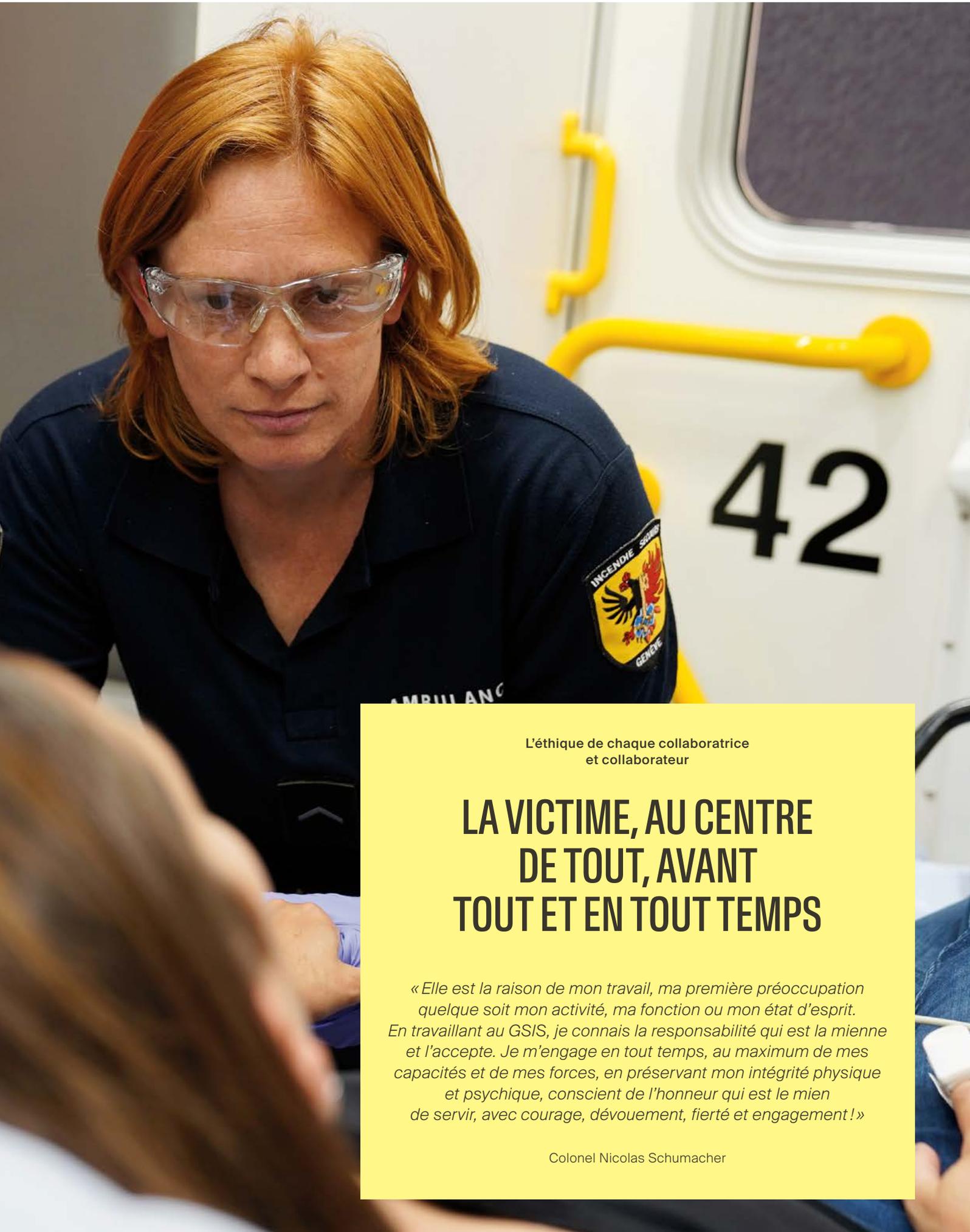
Le Groupement SIS met en œuvre tous les moyens nécessaires au secours de victimes et à la protection de l'environnement et des biens. Son principe de base est de mettre en tout temps, quelle que soit l'activité en cours, la victime au centre de ses préoccupations. Ce fondement dicte la vie de ce corps d'intervention.

Vision

Engagé-e-s chaque jour au service de la population

Quel que soit le type d'intervention et son niveau de gravité, les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers œuvrent au quotidien au service de la population. Leur polyvalence leur permet d'agir dans des domaines aussi variés que les accidents, les incendies, les interventions techniques ou les produits dangereux.





L'éthique de chaque collaboratrice
et collaborateur

LA VICTIME, AU CENTRE DE TOUT, AVANT TOUT ET EN TOUT TEMPS

« Elle est la raison de mon travail, ma première préoccupation quelque soit mon activité, ma fonction ou mon état d'esprit. En travaillant au GSIS, je connais la responsabilité qui est la mienne et l'accepte. Je m'engage en tout temps, au maximum de mes capacités et de mes forces, en préservant mon intégrité physique et psychique, conscient de l'honneur qui est le mien de servir, avec courage, dévouement, fierté et engagement ! »

Colonel Nicolas Schumacher

GOUVERNANCE

Comité

Le Comité constitue l'organe exécutif du Groupement SIS. Il est composé de neuf membres.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève désigne trois représentant.e-s, dont la ou le président.e du Groupement SIS. Les six membres restants, y compris la ou le vice-président.e, sont élu.e-s par les autres communes.

Le Comité dispose de toutes les compétences non expressément attribuées au Conseil intercommunal ou à l'organe de révision. Il est chargé notamment :

- D'administrer le groupement et de superviser sa direction ;
- De présenter au Conseil intercommunal le budget annuel ;
- De présenter au Conseil intercommunal le compte de fonctionnement ;

- De nommer le personnel du groupement, de fixer son salaire, de le contrôler et de le révoquer conformément au statut du personnel.

Le Comité a siégé à dix reprises en 2022.

Commissions

Commission des finances

La commission des finances analyse les comptes, les demandes de crédit, le rapport des réviseurs ainsi que les projets de budget préparés par la direction. Elle indique les axes pour la préparation du budget à la direction afin de faciliter la validation par le Comité.

La commission des finances est composée de Madame Corinne Gachet, Monsieur Christophe Senglet et Monsieur Vincent Mottet. Elle a tenu quatre séances sur l'année écoulée.

Le Comité est composé de :



Marie Barbey-Chappuis
Présidente du Groupement SIS, Ville de Genève



Christophe Senglet
Vice-président, Choulex



Christophe Baumberger
Corsier



Corinne Gachet
Lancy



Alfonso Gomez
Ville de Genève



Sami Kanaan
Ville de Genève



Vincent Mottet
Avully



Isabelle Rasmussen
Pregny-Chambésy



Martin Staub
Avenches

Commission RH

La commission RH prend connaissance et préavise les demandes de la direction au Comité sur la politique et la stratégie RH.

Elle représente le Comité auprès du personnel (commission du personnel ou lors de recours contre une décision de la direction de la part d'un membre du personnel). En 2022, la commission RH a siégé à six reprises. Elle est composée de Madame Isabelle Rasmussen, Monsieur Christophe Baumberger et Monsieur Martin Staub.

Plusieurs thèmes ont occupé les organes de gouvernance en 2022 : le règlement du statut du personnel, la réintroduction de la prime professionnelle, la réflexion sur les textes juridiques qui encadrent les relations avec les prestataires ainsi que l'organisation et les directives internes en lien avec la gestion du personnel.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal constitue l'organe suprême du Groupement SIS. Dans les domaines qui sont de la compétence du Groupement, le Conseil intercommunal prend toutes les décisions qui lui sont attribuées par la loi et les statuts.

Les 44 communes membres du Groupement SIS – toutes les communes genevoises à l'exception de Céligny – sont représentées au sein du Conseil intercommunal. Ce dernier est composé d'un-e représentant-e par commune, en la personne d'un membre de l'exécutif communal délégué par celui-ci.

Le Conseil intercommunal délibère notamment sur les sujets suivants :

- Le budget de fonctionnement annuel ;
- Les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement ;
- Le statut du personnel du groupement et les échelles des traitements et des salaires.

En 2022, le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises (15 juin, 31 août et 29 septembre) et a voté 7 délibérations.

Délibérations 2022

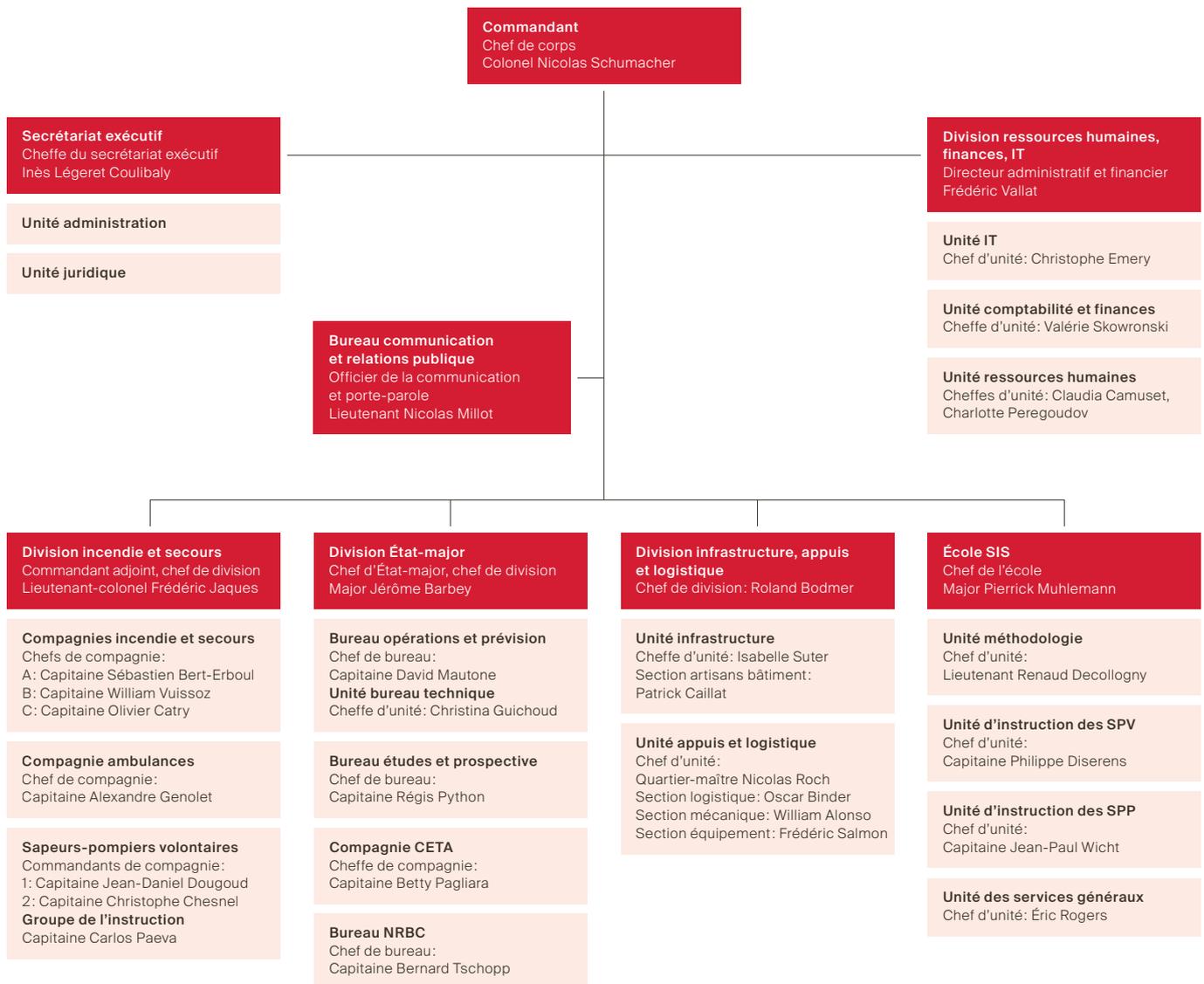
- 15.06.22 : Renouvellement de véhicules lourds et légers, pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s du GSIS : 6'830'000.00 francs
- 15.06.22 : Renouvellement de bateaux, agrégats et engins pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s du GSIS : 2'340'000.00 francs
- 15.06.22 : Premier plan des systèmes d'information et de communication (1^{er} PSIC) : 2'740'000.00 francs
- 15.06.22 : Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1^{er} PAM) : 330'000.00 francs
- 29.09.22 :
Budget de fonctionnement : 72'294'248.00 francs
Budget des investissements : 10'997'800.00 francs
Mode de financement : 10'709'990.00 francs
- 29.09.22 : Autorisation de recours à l'emprunt : 18'000'000.00 francs
- 29.09.22 : Mandat de révision du Groupement attribué à Deloitte SA, à Genève



ACTIVITÉS DES DIVISIONS



ORGANIGRAMME



DIVISION INCENDIE ET SECOURS

Mission et compétences

La division incendie et secours (DIS) regroupe le personnel dont la mission principale est l'intervention : sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier·e·s (SPP) et volontaires (SPV) ainsi que les ambulancier·ère·s. Elle est essentiellement composée de personnel en uniforme sous le commandement d'un·e officier·ère supérieur·e.

Compagnies incendie

Les compagnies incendie assurent la réponse opérationnelle pour les missions dévolues aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier·e·s du groupement au sens de l'art. 8 de la LPSPP.

Elles ou ils sont réparti·e·s en trois compagnies incendie (A, B, C), toutes structurées de la même manière et dirigées par un·e capitaine chef·fe de compagnie.

La·le capitaine ainsi que les trois officiers qui composent l'encadrement de chaque compagnie, assument le rôle opérationnel d'officier de garde incendie (OGI). Ces OGI effectuent chaque jour plusieurs interventions en plus de l'importante charge administrative en lien avec la gestion de plus de 60 collaboratrices et collaborateurs par compagnie.

La DIS compte également un bureau de la planification dirigé par un adjudant en charge de la planification des collaboratrices et collaborateurs des compagnies incendie, particulièrement au niveau des gardes, congés, vacances et formations continues.

En parallèle de leurs missions de bases, tous les SPP du SIS assument une ou plusieurs spécialisations opérationnelles :

- **GRIMP** : sauvetage et évacuation de victime en terrain difficile et sur corde.
- **SSH** : spécialistes en intervention hélicoptérée, 6 spécialistes issu·e·s du GRIMP ayant les compétences techniques pour être treuillé·e·s

en montagne ou dans des environnements particuliers.

- **GRSD** : groupe de recherche en sauvetage et déblaiement, lors d'effondrement, nécessitant la recherche de victimes dans les décombres.
- **Bateliers** : engagement des embarcations pour des missions de sauvetage sur les différents plans d'eau genevois, pour des missions de lutte contre le feu et contre les pollutions.
- **Insectes** : récupération ou destruction d'hyménoptères.
- **Grutiers** : engagement des deux grues lors de mission de sauvetage ou déblaiement / dégagement.
- **NRBC** : spécialistes des interventions nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques, conseillers techniques pour le commandant des opérations de secours (COS).
- **Bûcherons** : groupe composé de collaboratrices et collaborateurs forestiers bûcherons de profession engagé·e·s lors de chute d'arbre ayant des complexités particulières et nécessitant une expertise adaptée.

D'autres spécialisations techniques et formatives sont indispensables pour la formation de nos personnels et le suivi des évolutions technologiques, particulièrement au niveau des véhicules, il s'agit de :

- **SIA** : spécialistes en intervention aquatique, mission de formation du personnel et appui opérationnel lors d'événements planifiés particuliers.
- **Feu industriel** : suivi de l'évolution des risques d'incendie dans les environnements industriels et dépôts pétroliers, et mission d'appui technique lors d'intervention dans ces environnements.
- **Feu urbain** : spécialistes des phénomènes et accidents thermiques, missions de formation de nos personnels SPP et SPV.
- **Technique** : suivi de l'évolution de la construction des véhicules lourds ou légers, des nouvelles technologies en termes de propulsion, analyse des adaptations nécessaires de nos moyens

de levage et dégagement et des risques liés à ces manœuvres, formation de nos personnels.

- **NOX** : activité opérationnelle particulière en lien avec des menaces endogènes pouvant générer un nombre important de victimes.
- **Moyens aériens** : suivi de l'évolution des technologies en lien avec les moyens aériens que sont les autos-échelles et les bras élévateurs, formation de nos collaboratrices et collaborateurs.
- **Média et réseaux sociaux** : issu·e·s des compagnies incendie ou ambulances, ces collaboratrices ou collaborateurs effectuent des prises de vues de nos interventions avec pour but la formation et l'enrichissement d'une base de données d'image. Elles et ils réalisent également des postes sur les réseaux sociaux ainsi que divers reportages sur les activités du service. Elles et ils sont placé·e·s pour ces missions sous la responsabilité de l'officier communication et relations publiques.

Ce sont plusieurs centaines d'heures de formation continue par année qui sont nécessaire afin de maintenir ces compétences indispensables.

Compagnie ambulances

La compagnie ambulances assure la réponse opérationnelle pour les missions dévolues aux ambulancier·ère·s du Groupement SIS non seulement au sens de l'art. 8 de la LPSPP, mais aussi selon les dispositions de la loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents (LTSU) et son règlement d'application.

La compagnie ambulances du Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) mettent conjointement à disposition, en plus du dispositif cantonal, une ambulance dédiée pour les besoins particuliers des sapeuses-pompières, sapeurs-pompiers, et de la police au sens de l'art. 4 LTSU et d'une couverture de collaboration entre le GSIS et Genève Aéroport.

Les ambulancières et ambulanciers de la compagnie ambulances sont formé·e·s au port de l'appareil respiratoire, aux manipulations de matériels spécifiques de sauvetage et de détection de produit dangereux, au port de diverses tenues de protection et sont de facto apte à effectuer des prises en charge de victimes dans des environnements très particuliers. Les ambulancier·ère·s du GSIS sont

les seul·e·s à avoir ses compétences particulières sur le canton de Genève.

Ces collaboratrices et collaborateurs effectuent plusieurs fois par année des stages en compagnie incendie ce qui permet une totale et indispensable cohésion entre les différents intervenants du GSIS.

Sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires du Groupement SIS

À Genève, plus de 200 sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) assurent le renfort et la relève du corps professionnel. En dehors de leurs activités professionnelles et privées, ces personnes consacrent une partie de leur temps libre au service de la population.

Actuellement, les compagnies de sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires du GSIS sont exclusivement financées par la Ville de Genève.

Répartis en deux compagnies, les SPV du Groupement SIS épaulent les dispositifs professionnels mis en place lors d'incendies, notamment : elles et ils renforcent le dispositif d'extinction, en évacuant les habitations avoisinantes et en créant des périmètres de sécurité. Une fois le sinistre sous contrôle, les volontaires peuvent prendre en charge la fin de l'intervention, en terminant l'extinction et en surveillant les installations détruites. Le GSIS est ainsi disponible pour les autres interventions affluant au 118.

Les volontaires assurent également les piquets lors d'événements majeurs ou d'intempéries. Lors de manifestations importantes, ces compagnies sont chargées de veiller à la sécurité du public. Des exercices et des cours de secourisme réguliers leur permettent de rester à jour tant au niveau des techniques que du matériel. En sus, des missions opérationnelles spécifiques leur sont conférées. Les SPV du GSIS mettent en œuvre sur l'ensemble du canton :

- **le Poste médical avancé (PMA)** : exploitation logistique et aide à l'engagement du poste médical avancé. Elle est engagée lors d'événement générant un nombre important de victimes. La berce PMA est chargée sur un véhicule porteur du GSIS et stationnée en caserne 1. Lors de l'engagement du PMA, une quinzaine de SPV

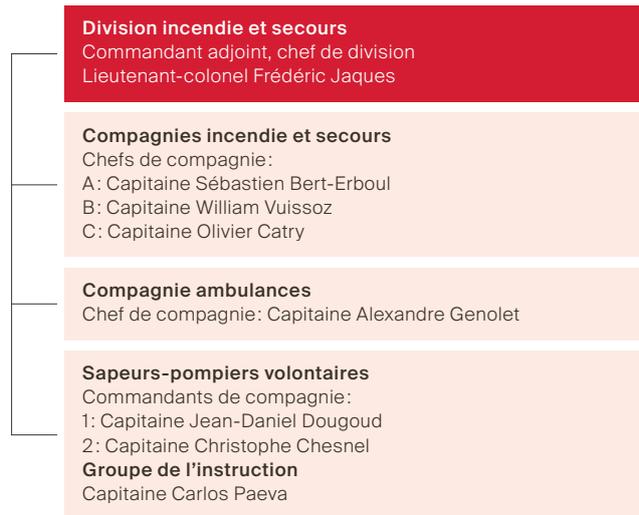
sont alarmés et se déplacent sur le lieu de l'engagement avec les véhicules du corps. Le véhicule porteur de berce est quant à lui acheminé par du personnel professionnel.

- **les unités mobiles de décontamination (UMD)** : ces UMD, sortent de containers déployables et contenant des douches, sont engagées lors de contamination de plusieurs victimes par un produit dangereux. La mission de mise en place et d'exploitation des trois UMD sont totalement dévolues aux SPV du GSIS, le port de tenues de protection et d'appareil de protection de la respiration est indispensable durant ces engagements.
- **l'unité de pompage lourd (UPL)** : elle est engagée lors de deux typologies d'opérations. Soit lors d'un incendie important nécessitant une consommation d'eau considérable, dans ce cas les SPV positionnent l'unité de pompage lourde à proximité d'un plan d'eau et mettent en fonction une pompe de grand débit pouvant acheminer plusieurs milliers de litres d'eau par minute. Des conduites de transport sont, quant à elles, déployées par un des véhicules-dévidoirs du GSIS et par du personnel professionnel. La berce est aussi engagée lors d'inondations consécutives à un événement météorologique ou accidentel de type rupture de canalisation. Dans ce cas, ce seront les nombreuses pompes embarquées dans cette berce qui seront engagées, ces dernières ont la particularité de pouvoir pomper des eaux chargées en limon et en gravier.

Organisation

La division incendie et secours est sous la responsabilité du lieutenant-colonel Frédéric Jaques.

Organigramme



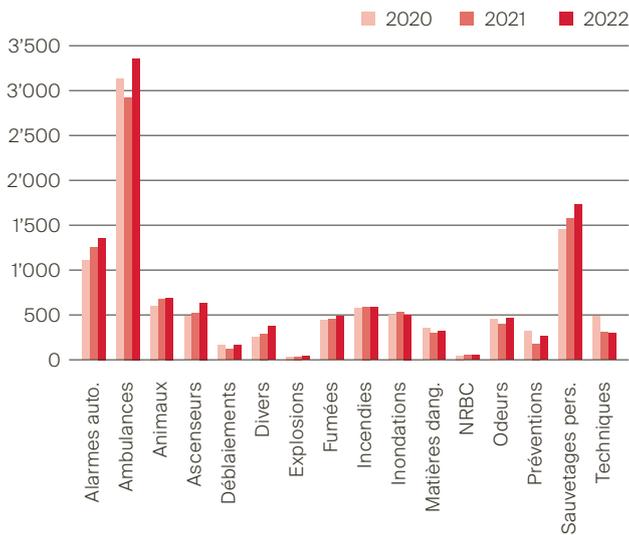
Nombre d'ETP	2022
Sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s et ambulances	228
Sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires	217



Statistiques des interventions 2022 en bref

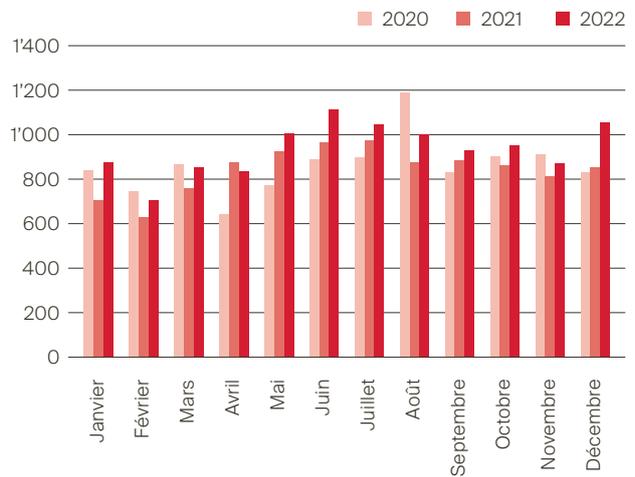
Interventions

Total 2022: 11'246



↳ Après deux années plutôt stables, le nombre d'interventions a augmenté de 11% en 2022 par rapport à l'année précédente. Les principales augmentations concernent les catégories d'interventions liées à la prévention, les déblaiements, les ascenseurs, les ambulances ou encore les odeurs.

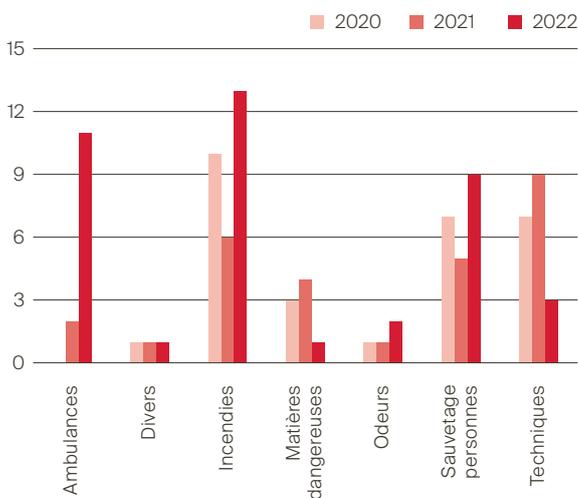
Charge mensuelle des interventions



↳ Les mois de janvier et décembre subissent une augmentation des interventions de plus de 20% en une année. Les mois de février, mars, juin, et août marquent également une augmentation de plus de 10%.

Interventions sapeurs-pompiers professionnels sur autoroutes et hors canton

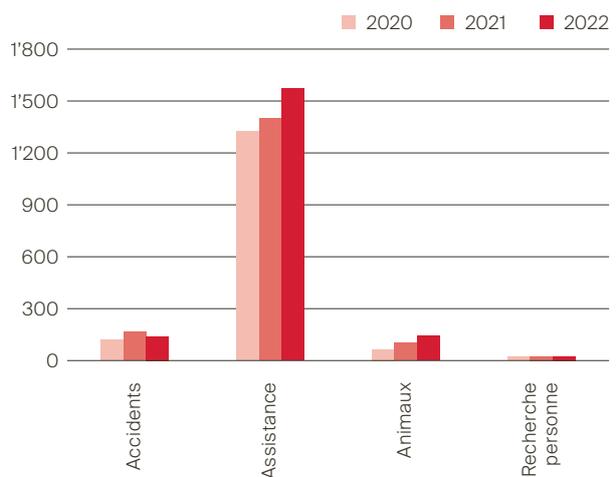
Total 2022: 40



↳ Suite à une diminution entre 2020 et 2021, les interventions sur autoroutes et hors canton sont reparties à la hausse en 2022, principalement pour des incendies et des interventions d'ambulances.

Analyse des interventions de sauvetage

Total 2022: 1'868



↳ Les interventions dites de sauvetage sont en constante augmentation depuis 2020. L'assistance regroupe notamment les relevages de personnes, les alarmes *save a life* ou encore le sanitaire. La catégorie accident, en baisse en 2022, comporte les accidents avec des véhicules, mais aussi les sauts ou les noyades.

Répartition des interventions des sapeurs-pompiers professionnels sur les communes

Commune	2020	2021	2022								
Aire-la-Ville	13	16	28	Collonge-Bellerive	106	117	118	Onex	419	376	412
Anières	27	48	39	Cologny	116	100	88	Perly-Certoux	44	26	28
Autoroute (Canton)	24	13	23	Confignon	50	58	50	Plan-les-Ouates	118	113	155
Avully	23	21	21	Corsier	29	20	20	Pregny-Chambésy	49	45	60
Avusy	13	12	17	Dardagny	28	42	43	Presinge	22	15	13
Bardonnex	24	24	31	France (01)	13	11	22	Puplinge	34	37	39
Bellevue	46	50	59	France (74)	0	2	3	Russin	7	11	8
Bernex	172	149	188	Genève	5'807	5'599	6'198	Satigny	110	113	131
Carouge	330	364	412	Genthod	26	26	34	Soral	8	10	10
Cartigny	6	9	13	Grand-Saconnex	182	215	240	Thônex	226	197	207
Céligny	0	1	0	Gy	3	1	6	Troinex	29	29	28
Chancy	9	17	30	Hermance	11	23	9	Vandoeuvres	27	18	37
Chêne-Bougeries	175	165	197	Jussy	18	18	30	Vaud	3	2	0
Chêne-Bourg	104	129	120	Laconnex	6	4	10	Vernier	567	635	641
Choulex	19	15	15	Lancy	602	569	640	Versoix	150	161	149
Collex-Bossy	14	7	15	Meinier	37	18	16	Veyrier	124	123	144
				Meyrin	357	358	449	Total	10'327	10'132	11'246

Engagements des véhicules les plus fréquents par type

	2020	2021	2022
Fourgons premiers secours	4'064	4'258	4'563
Auto pompes	2'883	3'074	3'361
Véhicules OGI	1'402	1'583	1'969
Échelles	1'576	1'606	1'754
Ambulances	3'129	2'967	3'390

Les statistiques proviennent du logiciel d'aide à l'engagement. Elles sont élaborées chaque année civile sur la base des informations entrées dans le logiciel et peuvent donc être soumises à certaines fluctuations.

La présentation des chiffres sur trois ans permet la mise en perspective des statistiques même si l'année 2020 et une partie de l'année 2021 ne peuvent être comptabilisées comme des années standards dû à la crise sanitaire du Covid-19.

Interventions transférées aux compagnies SPV des communes

Communes	Animaux	Déblaiement		Divers		Incendies	Inondations		Prévention		Totaux	Total			
Aire-la-Ville	2		1		1	1		3		0	8	8			
Anières			2					2	1	0	5	5			
Avully			1		1	1		2		0	5	5			
Avusy	2	1			1					1	3	4			
Bardonnex	3		2			1	1	4		1	10	11			
Bellevue	4		3	1	1		1	4		2	12	14			
Bernex	6	1	1		4	3	3	9		4	23	27			
Carouge	11		4	2	2	13		22	2	2	54	56			
Cartigny	1		1		1			1		0	4	4			
Céligny										0	0	0			
Chancy	1			1						1	1	2			
Chêne-Bougeries	14	1	2			1	3	16	2	4	35	39			
Chêne-Bourg	3		1	2	1	5	2	8		4	18	22			
Choulex				1	1			2		3	3	6			
Collex-Bossy						1		1		0	2	2			
Collonge-Bellerive	12		2			4		7		0	25	25			
Cologny	7		3		4	1		4		0	19	19			
Confignon	4					1	1	7		1	12	13			
Corsier	2	1						3		1	5	6			
Dardagny	3	1	4							1	7	8			
Genthod	4	1	1				4	8		5	13	18			
Grand-Saconnex	3		2		1	2	1	8	2	1	18	19			
Gy		1						1	1	1	2	3			
Hermance	3							1		0	4	4			
Jussy	1			1			1	5		2	6	8			
Laconnex	2							3		0	5	5			
Lancy	12	4	5	2	7	20	1	33	3	7	80	87			
Meinier	4					1		1	2	0	8	8			
Meyrin	12	1	1	6	15	14	1	33	2	8	77	85			
Onex	1	11	1	2	3	7	1	11	1	3	4	37	41		
Perly-Certoux	1	2				2		3		2	6	8			
Plan-les-Ouates	14		3		1	4		7		0	29	29			
Pregny-Chambésy	4	1	3		1			8		1	16	17			
Presinge	1							1		0	2	2			
Puplinge	3					2	2	5		2	10	12			
Russin	1		1						1	0	3	3			
Satigny	4		2	1	1	2		2	1	1	12	13			
Soral	1							1		0	2	2			
Thônex	2	5	2	1	4	13	2	14	1	5	39	44			
Troinex	1					1		4	1	0	7	7			
Vandoeuvres	9		3				1	3		1	15	16			
Vernier	11	1	4	2	10	13		36	3	3	77	79			
Versoix	10	2	1	2	1	6	1	9		5	27	32			
Veyrier	1	9	3		2	2	1	4	1	2	21	23			
	4	201	19	60	22	63	0	121	29	296	1	26	75	767	842

□ Non SPXXI ■ SPXXI

SPXXI (19h à 6h, week-ends et jours fériés) : engagement automatique des SPV pour certaines typologies d'événements.
En dehors de ces heures, les SPV peuvent être engagés sur demande du GSIS.

FOCUS – INTERVENTION

Une intervention marquante : l'incendie de la salle de grimpe de Satigny

Il est 15:38 ce dimanche 17 avril 2022 quand l'alarme retentit à la CETA. Deux promeneurs à cheval indiquent que de la fumée noire sort du toit de la salle de grimpe située dans la zone Zimeysa (Meyrin-Satigny). Très vite, la centrale reçoit de plus en plus d'appels, pas moins de 145 au total, car le sinistre est visible sur tout le canton de Genève, la fumée noire et abondante s'échappe du toit de la salle de grimpe. Alertée, l'entreprise qui exploite la salle dans l'entrepôt fait rapidement évacuer la dizaine de personnes présentes dans les locaux, et indique ne pas avoir remarqué l'embrasement du toit du bâtiment.

33 véhicules, 3 ambulances et plus d'une centaine de sapeuses et sapeurs-pompier-ère-s professionnel-le-s et volontaires sont mobilisé-e-s sur site, alors qu'une partie du bâtiment s'effondre, sans faire de victime.

Le sinistre a pu être contenu dans son volume initial et évité ainsi la propagation du feu à plusieurs milliers de mètres carrés d'entreprises diverses, situées à moins de 10 mètres du brasier. C'est grâce à un engagement massif et décisif de moyens adaptés que cette propagation a pu être évitée, ce qui aurait inévitablement généré des millions de francs de dégâts et la perte de plusieurs centaines d'emplois.

Au-delà de la lutte contre l'incendie qui se déroule sous les yeux des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier, il y a la gestion de l'événement : coordonner tous les services engagés ainsi que les responsables des entreprises menacées et mettre en place un dispositif pour prévenir une éventuelle pollution des cours d'eau proches de l'incident.

Il faudra attendre la fin de journée pour que le feu soit maîtrisé, mais l'activité du GSIS prendra fin un jour plus tard, une fois le sinistre complètement maîtrisé et qu'aucun risque de foyers résiduels ne subsiste.

Satigny, dimanche 17 avril 2022

**33 VÉHICULES,
3 AMBULANCES,
PLUS DE 100
SAPEURS-POMPIERS
MOBILISÉS**



FOCUS – RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Feux de végétation

Durant l'année écoulée, les compagnies incendie sont intervenues à une fréquence soutenue sur des feux de végétation qui tendent à se multiplier avec le réchauffement climatique et notamment lors de l'été particulièrement sec de 2022.

Gironde

Le Groupement SIS n'a pas été sollicité que sur le territoire suisse. Il a également prêté main-forte aux collègues de la Gironde, sur demande du centre opérationnel de gestion interministérielles des crises, en envoyant plus d'une dizaine de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnels ainsi que trois véhicules pour lutter contre les feux ravageurs à la Teste-de-Buch et à Landiras en juillet.

L'organisation du convoi s'est réalisée en une journée et l'unité appuis et logistique a été mise à rude contribution pour anticiper les besoins des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers dépêché-e-s sur place. Lits de camps, couchages, réserve de matériel et de nourriture, cartes routières, l'objectif était de pouvoir être parfaitement autonome sur la durée.

Pour rappel, ce sont plus de 3'000 sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers de Gironde, 1'200 pompier-ère-s de 60 départements qui ont été mobilisé-e-s sur plus de deux semaines pour lutter contre ces feux.

Collaboration régionale

Deux autres feux de forêt importants ce sont déroulés à quelques dizaines de kilomètres du canton de Genève en France voisine. En effet, le 9 août, deux incendies de forêts ont touché plus de 660 hectares d'une végétation identique à celle du canton de Genève. À la demande du SDIS 39, le SIS a engagé une auto pompe et 5 hommes ainsi qu'un officier, afin de renforcer la couverture opérationnelle urbaine dans la région de Saint-Claude durant 24 heures, en raison de la forte sollicitation des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers du département du Jura.

Suite à ces événements qui se sont déroulés tant sur le canton qu'à proximité immédiate, un renforcement de la prise en compte de la problématique « feu de végétation » a été organisée, afin que le GSIS soit apte à faire face le plus rapidement possible à une multiplication des interventions pour des feux de végétation sur le canton. Une prise de contact et un déplacement dans le département du Var a permis d'initier une doctrine opérationnelle. Une analyse de la situation genevoise en termes de risques liés aux feux de végétation a été effectuée par un expert des sapeurs-pompiers du département de l'Ain. Son analyse est sans équivoque : certaines zones du canton sont particulièrement sensibles à ce risque qui doit impérativement être pris en compte. Un concept régional est en cours de mise en place avec des collègues romands, qui passera inévitablement par de la formation commune, mais également par l'acquisition de véhicules adaptés, qui seront mutualisables, de manière identique à ce que nos collègues français pratiquent depuis de nombreuses années dans le cadre des colonnes de renforts.



Cette façon de procéder permettra de renforcer le GSIS lors d'événement nécessitant l'engagement de moyens adaptés.

Orages sur le canton de Genève

17 août 2022 : Des intempéries frappent le canton de Genève en fin d'après-midi. Le centre opérationnel est mis en place avec un effectif de 10 personnes et prend en charge pas moins de 76 interventions entre 18h et 20h sur 16 communes. Au total, ce seront quelques 431 appels qui seront comptabilisés lors de cette soirée.

22 et 26 septembre 2022 : Un exercice « intempéries » est réalisé à la caserne principale. Les objectifs sont d'organiser la salle en mode intempéries, de coordonner les actions de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) et du centre opérationnel (CO), de tester les flux des demandes et la mobilisation des membres qui composent le CO.

Les appels du 118 sont déviés à la centrale de secours le temps de l'exercice pour libérer la CETA et créer de fausses interventions sur les postes inoccupés. Pendant la durée de l'exercice, soit 2h de mobilisation, ce sont environ 145 cartes d'intervention qui ont pu être réalisées et réceptionnées par vague depuis la régie d'exercice.

Augmentation des sinistres en lien avec les nouveaux modes de transports et de propulsion

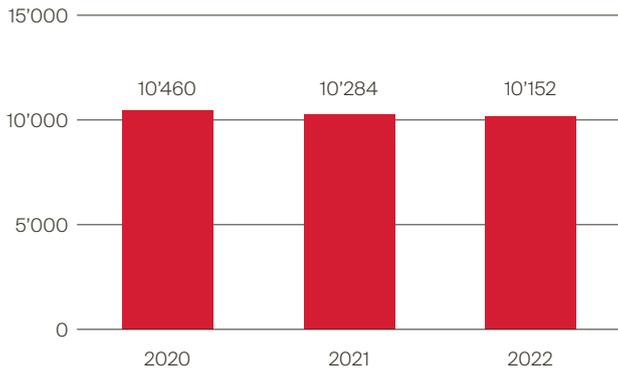
Depuis quelques années, nous constatons une augmentation significative des incendies en lien avec les nouveaux modes de déplacement. Les batteries et systèmes de charge des vélos électriques, de trottinettes, mal utilisés ou défectueux, peuvent générer des départs de feu soudains et violents, impossible à maîtriser pour des utilisatrices et utilisateurs. En plus d'une violente réaction thermique, ces batteries émettent des gaz de combustion très toxiques, évidemment très dangereux dans une habitation ou un environnement clos. Les incendies de véhicules à propulsion hybrides ou électriques sont également très problématiques pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers car leurs extinctions sont longues et difficiles et nécessitent plusieurs milliers de litres d'eau.

Des incendies de véhicules électriques dans des environnements souterrains ont nécessité l'engagement de moyens massifs du GSIS et durant plusieurs heures. Cette problématique a nécessité l'acquisition par le GSIS d'un dispositif de perforation des kits de batteries électriques, ce qui permet dans certains cas, une extinction plus efficace de ces véhicules.

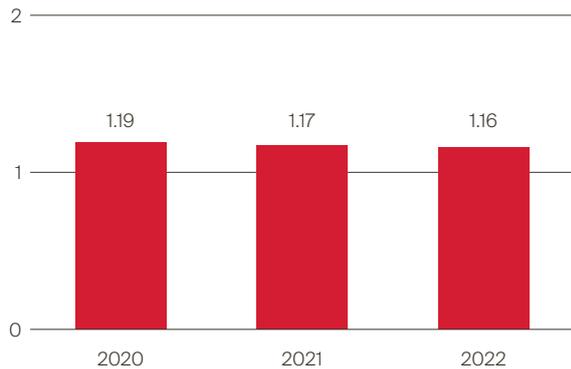


Compagnie ambulances : 2022 en bref

Nombre d'heures de mise à disposition de la CASU
(hors ambulance dédiée)



Nombre moyen d'ambulances mises à disposition de la CASU par tranche de 24h
(hors ambulance dédiée)

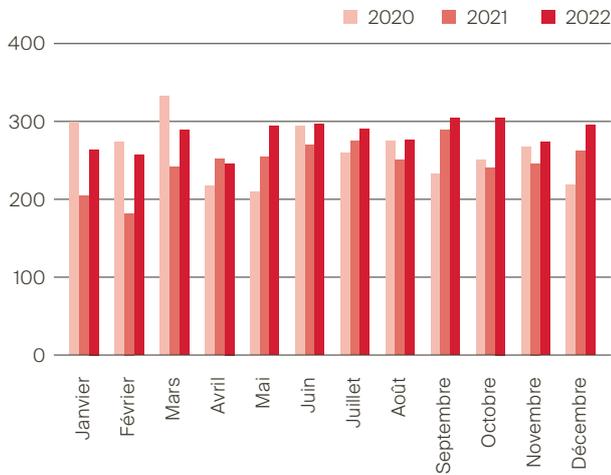


↳ Les heures de mise à disposition de la CASU 144 ont été moindres par rapport aux années précédentes, malgré un nombre d'ETP moyen légèrement supérieur à l'année précédente (+0.8). Cela s'explique majoritairement par l'augmentation, en comparaison de l'exercice précédent, des heures consacrées aux prestations fournies à des tiers (544h), liées aux arrêts-maladie (1'888 / 5h), en lien avec un congé-maternité (760h) et au travail en horaire administratif lié à un certificat médical (544h).

Typologie des interventions de l'ambulance dédiée

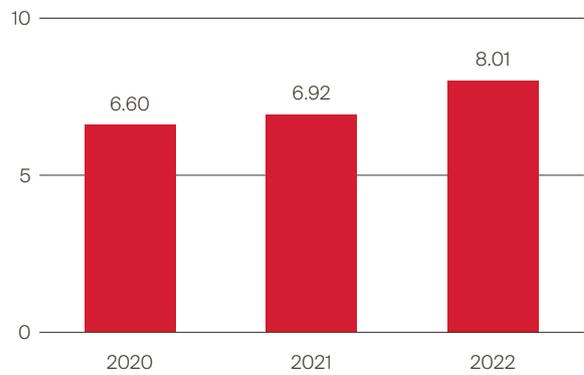
<p>548 Interventions Missions spécifiques</p> <p>312 de jour</p> <p>236 de nuit</p>	278 Incendie fumée	18 Explosion fuite gaz	44 Désincarcération	39 Menace de saut
	23 NRBC	13 Grimp chantier	4 Électrocution	37 Noyade
	22 Alarme avions	34 Police	20 Nedex	10 Course CASU
	6 Autre	↳ Si l'ambulance dédiée intervient régulièrement lors de sinistres d'importance pour le GSIS (grande alarme), on peut également constater que cette dernière intervient plusieurs fois par mois au profit du SSLIA et de la Police.		

Évolution du nombre d'interventions



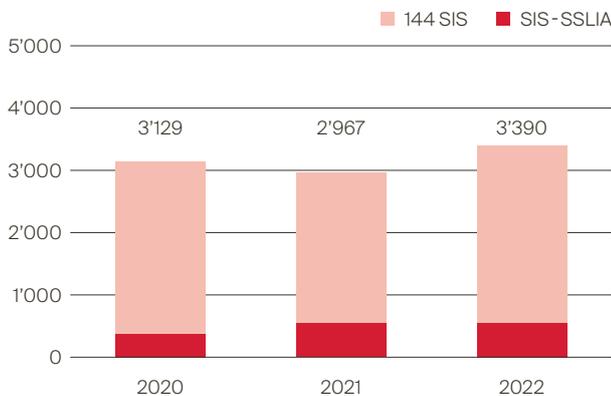
→ Les ambulances du GSIS interviennent environ 250 à 300 fois par mois. La différence mensuelle est liée, d'une part, à une variabilité de l'activité cantonale globale, et, d'autre part, à un nombre changeant d'heures de mise à disposition des ambulances du SIS à la CASU.

Évolution du nombre moyen d'interventions par tranche de 24h de mise à disposition (y compris ambulance dédiée)



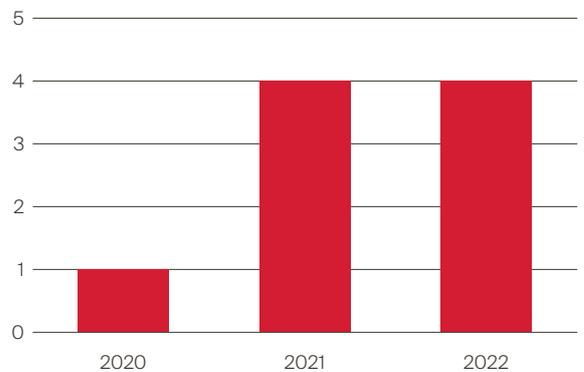
↳ En 2022, les équipages ambulanciers du SIS ont été davantage sollicités par tranche de 24 heures de mise à disposition de la CASU. Les interventions de l'ambulance dédiée sont restées stables.

Cumul des interventions (144 + SIS + SSLIA)



↳ Le nombre global d'intervention a progressé par rapport à l'exercice précédent malgré une diminution du nombre de mise à disposition de la CASU 144.

Nombre d'interventions SSO



↳ Le nombre d'intervention pour du soutien sanitaire opérationnel est relativement stable. Néanmoins, si les conditions climatiques devaient augmenter dans leurs extrêmes, il est fort probable que le nombre d'intervention SSO suive également cette augmentation.

Les statistiques proviennent de la base de données INet-Viewer du 144. Les statistiques sont élaborées chaque année civile sur la base des informations entrées dans la plateforme.

La présentation des chiffres sur trois ans permet la mise en perspective des statistiques même si l'année 2020 et une partie de l'année 2021 ne peuvent être comptabilisées comme des années standards dû à la crise sanitaire du Covid-19.

FOCUS – AMBULANCES

De 100 ans à la naissance, une coïncidence rare qu'il faut souligner

Le 25 janvier 2022 s'est produite une coïncidence très rare dans une carrière d'ambulancier-ère. Il est 8h35 ce mardi 25 janvier quand deux ambulancier-ère-s de la compagnie arrivent chez une femme née en 1922 pour lui porter assistance. Quelques minutes plus tard, elles et ils interviennent au domicile d'une jeune femme qui a accouché quelques secondes avant leur arrivée. Elles et ils l'assisteront lors de la délivrance du placenta et prendront en charge le nouveau-né, quelques minutes après s'être occupée d'une centenaire.

En 2023, la compagnie ambulances met tout en œuvre afin d'obtenir une certification « qualité » de la part de l'IAS (Interassociation de sauvetage). Par ailleurs, elle va organiser un symposium professionnel de recherches préhospitalières (échanges et présentation des études). Ce dernier devrait permettre d'échanger sur les études relatives à la prise en charge en amont de l'arrivée à l'hôpital, notamment sur la qualité de cette prise en charge par les ambulancier-ère-s.

« Le métier d'ambulancier-ère est d'assurer des interventions auprès de personnes de tout âge, pour tout type de gravité de cas et pour tout le monde. »

Alexandre Genolet, capitaine de la compagnie ambulances



Sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires (SPV): 2022 en bref

Les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires du Groupement SIS (SPV) ont été sollicité-e-s sur différents événements durant l'année écoulée: engagements liés à la guerre en Ukraine ou dans des missions de soutien; nouvelle formation et premiers engagements en qualité d'aide à la conduite qui ressortent notamment des statistiques (Interventions et Engagements Spéciaux) selon que les engagements aient été réalisés sur alarme ou planifiés.

Les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires du Groupement SIS ont également été intégré-e-s dans les procédures CETA lors d'alarmes *save a life*. Les SPV affiliés à *save a life*, reçoivent une alarme dédiée et ont la possibilité, en service commandé, de solliciter la CETA pour être engagés sur ce type d'alarme. Cette démarche permet une plus grande réactivité de la part des SPV au service de la victime.

La mise en place d'une formation Leadership pour les cadres SPV s'est déroulée sur plusieurs soirs afin de renforcer leurs compétences managériales. La soirée d'inauguration a eu lieu le 1^{er} février 2023 avec pour thématique le harcèlement, l'inclusion et le genre. L'ensemble des cadres SPV sont formés sur ces thématiques.

En 2022 également les SPV ont participé à l'exercice nocturne sur alarme dans la couverture CFF des voies de Saint-Jean. Effectué pour la dernière fois il y a plus de 15 ans avec l'utilisation d'eau sur un seul tronçon, l'exercice a permis de mettre en perspective des pistes d'amélioration notamment sur la rapidité d'intervention. Plus de 400 événements planifiés ponctuent la vie des compagnies volontaires, avec les formations continues au port de l'appareil respiratoire, les mises à jour BLS-AED, les rapports de compagnies et des cadres, les contrôles des hydrantes et colonnes sèches sur le territoire de la Ville de Genève, etc.

En parallèles de ces activités planifiées, les alarmes viennent bien évidemment compléter un emploi du temps déjà bien rempli.

Statistiques

Activité	Effectif
Interventions	260
Instruction	3'402
École	1'323
Gardes	281
Entretien	739
Divers	1'386

En 2022, les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires du Groupement SIS ont principalement couvert les six domaines d'activités ci-dessus, la majorité des effectifs a été déployée pour des heures d'instruction et d'école.

DIVISION ÉTAT-MAJOR

Mission et compétences

La division état-major (DEM) du GSIS regroupe le personnel dédié à la création des conditions favorables pour exécuter les missions opérationnelles. Elle agit, entre autres, dans les domaines du traitement de l'alerte, de la préparation opérationnelle, de la prévision, et de la prospection. Cette division, dirigée par un-e officier-ère supérieur-e, comprend du personnel en uniforme et civil. Afin d'accomplir ses objectifs, la DEM est composée de la compagnie CETA ainsi que de trois bureaux spécifiques.

Organisation

La division état-major est sous la responsabilité du major Jérôme Barbey.

Organigramme



	2022
Nombre d'ETP	40.4

Centrale d'engagement et de traitement des alarmes

La centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) réceptionne tous les appels au numéro d'urgence 118 du canton de Genève et assure leur traitement au sens de l'art. 8 de la LPSP. Elle engage les moyens sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnels et volontaires du canton, selon des procédures opérationnelles prédéfinies.

La CETA est l'interlocutrice privilégiée des autres centrales cantonales d'urgence : CASU 144, CECAL, 117, des centrales extra-cantonales d'urgence et des centrales d'urgence transfrontalières. Elle répond aussi aux centrales partenaires institutionnelles du canton de Genève. Son rôle implique, notamment, de :

- Répondre aux appels d'urgence
- Traiter la demande de secours
- Engager les moyens SPP et SPV
- Alarmer et informer les partenaires
- Répondre aux demandes du front
- Assurer le suivi d'interventions
- Renseigner et répondre aux besoins des intervenants
- Informer et rendre compte à la chaîne de commandement

Bureau opérations et prévision

Les missions du bureau des opérations et prévision (BOP) s'appuient sur deux domaines. Celui des opérations, tout d'abord, dont l'objectif est de garantir la réponse opérationnelle lors d'événements planifiés ou lors de grands travaux, assurer l'analyse et les prises de position dans les secteurs de la mobilité et de l'aménagement urbain, et traiter les problèmes rencontrés en intervention ainsi que les demandes de rapports d'intervention.

Le volet prévision traite tous les aspects liés à la phase préparatoire, tels que le traitement des données géographiques pour la conception des

plans de mobilité ou opérationnels, la participation aux commissions de sécurité et aux commissions de suivi, la création de plans d'urgence multipartenaires ainsi que le suivi de grands projets d'infrastructure.

En outre, l'équipe du BOP répond aux sollicitations des institutions partenaires. Elle les soutient et conseille, dans son domaine de compétence, afin de faciliter l'intervention du SIS.

Bureau des études et de la prospective

Le bureau des études et de la prospective (BEP) est chargé d'étudier les modifications de techniques et tactiques utilisées au sein du GSIS, de procéder à la planification financière et à l'acquisition des véhicules et engins, ainsi que du matériel. En outre, il assure et coordonne la veille technique pour l'ensemble du GSIS.

Les enjeux pour l'équipe du BEP sont de promouvoir l'innovation au service de l'intervention, de maintenir le lien et la sensibilité avec les contraintes opérationnelles et d'assurer les meilleures pratiques en termes de sécurité et de respect des normes en vigueur.

Bureau NRBC

Les accidents NRBC – nucléaire, radiologique, biologique et chimiques –, lorsqu'ils se concrétisent, peuvent affecter gravement la santé humaine, l'environnement et les infrastructures. Pour répondre à ces risques, le GSIS dispose de moyens d'analyse et d'identification de matières dangereuses et de matériel destiné à transvaser ou sécuriser des matières dangereuses, ainsi que des équipements pour décontaminer le site impliqué.

Le GSIS peut également engager des moyens importants pour la décontamination de personnes, en collaboration avec la Brigade sanitaire cantonale. Les spécialistes NRBC collaborent constamment avec les différents laboratoires et partenaires cantonaux et fédéraux actifs dans le domaine de la protection de la population.

Le laboratoire de protection respiratoire (PR) est quant à lui chargé du rétablissement, de l'entretien et du contrôle périodique du matériel PR et des équipements de protections individuelles (EPI) NRBC.

Il s'occupe de la gestion du stock et de péremption des équipements, consommables et pièces PR.

L'équipe du laboratoire forme le personnel du SIS instruit à la protection respiratoire tant pour la formation de base que pour la formation continue, ainsi que les partenaires.

2022 en bref

Intégration du bureau technique (BT) au BOP

Rattaché au bureau opérations et prévision depuis janvier 2022, le bureau technique réalise les plans d'intervention des sites, bâtiments et infrastructures du canton devant être équipés d'installations de détection incendie pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier. Il s'assure également du bon raccordement des systèmes de détection à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) du Groupement SIS. Lors de visites sur site, il garantit que les prérogatives imposées par les organes de tutelle cantonaux en matière de prévention incendie et ordonnances sur les accidents majeurs soient appliquées.

En 2022, le bureau technique a traité plus de 300 demandes pour des nouveaux raccordements, des créations ou des mises à jour de plans d'intervention.

Rédaction du premier schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS)

Rédigé par le BOP, ce document dresse l'inventaire des risques incendie et secours actuels et futurs auxquels devra faire face le Groupement SIS. À portée stratégique, il doit permettre au commandant de disposer d'un outil d'analyse pour établir un plan stratégique.

Par ailleurs, le BOP a traité de multiples demandes en 2022, notamment des sollicitations concernant les accès pompiers, que ce soit dans le cadre d'autorisations de construire délivrées par la Police du feu, lors de nouveaux aménagements urbains ou lors de chantiers ayant des incidences pour les interventions du GSIS. Il a également été sollicité dans le cadre des grands projets d'aménagement urbains du canton.

Il a participé et pris position sur plusieurs dossiers soumis à l'Ordonnance sur la protection des accidents majeurs (OPAM) qui vise à protéger la population et l'environnement des graves conséquences résultant d'accidents majeurs en lien avec le transport, la manipulation et le stockage de substances chimiques ou biologiques dans le canton.

Dans le cadre de ses missions dans le domaine des opérations, le BOP a participé à la préparation des concepts sécurités d'une trentaine d'événements ou de manifestations qui nécessitent une attention particulière.

Enfin, l'arrangement particulier sur l'assistance mutuelle en cas d'opérations de secours ordinaires avec le SDIS de la Haute-Savoie a pu être finalisé et signé.

Études dans le cadre de l'acquisition de véhicules

En 2022, le bureau des études et de la prospective a réalisé plusieurs cahiers des charges en vue de l'acquisition de véhicules en passant par l'achat de nouveaux pantalons pionniers et gants de feu. Il a préparé et présenté les projets de résolution afin d'obtenir les crédits nécessaires au renouvellement du matériel.

Acquisition du bateau-rivière « César 95 »

Le 7 juin 2022, César 95 est inauguré par le GSIS. Réfléchi et élaboré au sein du service lui-même, ce nouveau bateau de sauvetage conçu spécialement pour l'eau vive vogue de jour et de nuit sur le Rhône. Il complète ainsi la flotte de quatre bateaux dédiés aux interventions sur le Léman ou dans les cours d'eau. César 95 possède une motorisation qui permet de monter à 80 km/h, une stabilité importante, des portes latérales et une porte frontale qui permettent de hisser facilement une victime sur le pont.

Durant la période estivale, il a permis de répondre aux nombreuses sollicitations de la population genevoise, et également de prendre part à la pré-vention réalisée aux abords du fleuve.

Tests sur les nouveaux émulseurs

En collaboration avec les compagnies incendie, le BEP a travaillé sur les émulseurs et le mandat d'acquisition d'une berce. Plusieurs tests ont été menés avec le laboratoire de technologie avancée de l'Université de Genève, notamment sur la substance employée et sa rapidité à brûler.

Deux exercices pétroliers se sont déroulés sur la route de Vernier en février et décembre 2022. Ils ont permis de tester et de valider les concepts réfléchis en matière de feux industriels.

2022 est également l'aboutissement du Projet SIS 2020 et de l'achat des différents téléphones professionnels destinés aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier. Les différentes applications métiers telles que la gestion de l'effectif en temps réel ou encore le système d'engagement ont été intégrés.

La création d'un groupe de travail « tonnes » et « grandes puissances » va permettre de réaliser l'écriture d'un cahier des charges. Les feux urbains sont intégrés dans ce projet pour proposer des variantes de rôles et missions en vue de la future stratégie d'engagement « tonne-échelle-tonne », qui va influencer certaines décisions d'aménagement.

À l'avenir, il faudra également réfléchir à l'adaptation et à la polyvalence avec les tonnes qui devront davantage être adaptées pour répondre aux enjeux de la mobilité urbaine.

Une réflexion sera également menée sur la répartition des véhicules lors des interventions (type de véhicules sélectionnés) pour pouvoir intervenir simultanément sur plusieurs interventions sans avoir besoin du même véhicule au même moment.

FOCUS – INTERVENTION

Récit d'intervention : un collègue blessé

Il est **11:28** en ce 1^{er} septembre 2022 quand je reçois l'alarme « sauvetage-accident-noyade ». Je quitte la séance dans laquelle je suis et je pars avec le convoi depuis la caserne.

En route, la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) m'informe qu'il s'agit sans doute de deux personnes en perdition dans l'Arve entre le pont et le barrage de Vessy et que l'hélicoptère de la REGA est engagé.

« Intervenir dans une situation où un collègue est blessé et où l'une des victimes fait partie du corps de la police est émotionnellement intense. »

Major Jérôme Barbey

Je décide de faire un premier poste de commandement d'intervention sur le Pont de Vessy pour faire une reconnaissance. Au même moment, l'officier de garde incendie (OGI) m'informe que le témoin sur place lui a dit qu'il y avait de l'électricité dans l'eau.

La suspicion de courant électrique dans l'eau et le retour de la première équipe de sauvetage qui m'informe ressentir des picotements dans les jambes me font immédiatement réagir via la fréquence dédiée aux partenaires. J'informe du risque potentiel électrique dans l'eau et ordonne à tous les sauveteurs de ne pas aller dans l'eau.

11:51 : les services industriels de Genève (SIG) sont alertés et viennent sur site. Comprenant que l'intervention se passe au barrage de Vessy, je m'y rends accompagné du commissaire de police.

12:03 : j'aperçois des sapeurs-pompiers et des policiers tirer hors des branches un sapeur-pompier qui me semble gravement blessé. Je demande alors par radio que l'hélicoptère se pose en urgence. L'équipage de l'ambulance du GSIS ainsi que l'équipage de l'hélicoptère peuvent très rapidement prodiguer des soins au pompier et le transporter aux HUG par l'hélicoptère de la REGA. Je décide

alors de geler les actions aquatiques tant que nous n'avons pas la confirmation que le courant est coupé et de continuer les recherches en surface sur le secteur entre le pont et le barrage.

À ce stade, il faut disposer d'un abri de réflexion pour réunir les proches, la police et les intervenants sur site. Je demande le véhicule de commandement et le soutien sanitaire opérationnel (SSO), puis, j'informe le commandant de la situation. De concert avec le commissaire, le médecin cadre et les SIG, un travail de collecte d'informations, d'appréhension de la situation et de planification est élaboré.

17:09 : l'alimentation électrique du secteur est coupée. Une reconnaissance et une levée de doute électrique est effectuée par les sauveteurs de surface du GSIS avant l'envoi des plongeurs de la brigade de la navigation de la police.

19:00 : une fois la certitude de l'absence de courant dans l'eau, les plongeurs de la police récupèrent les deux corps ainsi que celui du chien. Le GSIS quitte l'intervention en laissant le véhicule de commandement afin que la police et le Ministère public puissent disposer d'un endroit calme et équipé.

20:01 : je quitte l'intervention pour me rendre en caserne et prendre des nouvelles de l'officier blessé.





DIVISION INFRASTRUCTURE APPUI ET LOGISTIQUE

Mission et compétences

La division infrastructure, appuis et logistique (DIAL) est la base arrière garantissant non seulement le bon fonctionnement des engins et du matériel, mais aussi le soutien quotidien aux intervenant-e-s et aux opérations de secours.

Cette unité regroupe les domaines de l'appui et du soutien pour les intervenant-e-s. Elle agit, entre autres, dans les domaines de la logistique opérationnelle, de la mécanique et de l'équipement. La DIAL est également composée d'une unité infrastructure, qui gère l'entretien des bâtiments.

Unité appuis et logistique

La logistique est composée de mécanicien-ne-s, de logisticien-ne-s, d'une tailleuse et d'un tailleur, de couturier-ère-s, d'électricien-ne-s et d'une menuisère ou d'un menuisier. Ces personnes s'occupent quotidiennement, entre autres, de l'appui en matériel, du ravitaillement des camions, du transport, des réparations de véhicules, du ravitaillement des intervenant-e-s et de la mise à disposition des équipements.

Le chef d'unité, appuyé par le sergent-major, assure la bonne tenue de la caserne, des équipements, des infrastructures tout comme la coordination entre les intervenant-e-s et les prestataires externes.

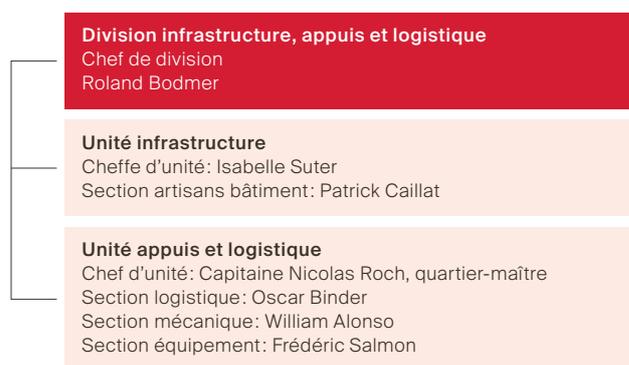
Unité infrastructure

L'unité infrastructure est constituée d'une cheffe d'unité architecte et de son équipe qui a pour mission la planification et la réalisation de constructions de nouveaux bâtiments, de rénovations et de travaux sur l'ensemble des bâtiments du GSIS. La maintenance des casernes, des bases de départ et de l'école est également primordiale. De l'entretien journalier aux projets d'extension, en passant par l'adaptation des garages aux nouveaux engins.

Organisation

La division infrastructure, appuis et logistique est sous la responsabilité du chef de division Roland Bodmer.

Organigramme



	2022
Nombre d'ETP	28.1

2022 en bref

La division infrastructure, appuis et logistique, une charpente à consolider

En 2022, la DIAL est née de l'évolution de l'ancienne division appuis et soutien (DAS) avec pour objectif d'optimiser la conduite et la collaboration des unités qui la composent.

Fournisseuse de prestations

L'unité appuis et logistique opère surtout en amont des interventions en veillant au bon fonctionnement des véhicules et des équipements ainsi qu'en assurant l'entretien et les commandes de matériel. Elle permet à l'ensemble du personnel d'intervention

de pouvoir faire son travail au quotidien avec un matériel vérifié et conforme.

Lors d'interventions majeures, la section logistique assure l'organisation opérationnelle, du transport de carburant en passant par les appareils de pompage ou les génératrices. Elle prend également en charge le ravitaillement des intervenant-e-s.

La section mécanique a repris la gestion des carburants et des cartes grises, et elle est en charge également de l'entretien des véhicules et agrégats tels que les camions, les bateaux, les génératrices et les tronçonneuses.

La section équipement exploite l'atelier couture qui se charge des uniformes des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers, des ambulancier-ère-s et vêtements de travail du personnel technique. Depuis 2022, c'est le CIF qui a repris la charge des tenues des jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Elle pourvoit également au maintien des stocks des pièces vestimentaires requis pour permettre l'équipement des nouveaux arrivant-e-s et le remplacement des tenues usagées.

Vers l'autonomisation de la gestion des infrastructures

Depuis janvier 2022, le Groupement SIS a la responsabilité d'administrer et d'exploiter ses locaux ainsi que de conduire l'ensemble des travaux d'entretien, de rénovation et d'aménagement des onze sites du Groupement, dont trois sont exploités en 24/7.

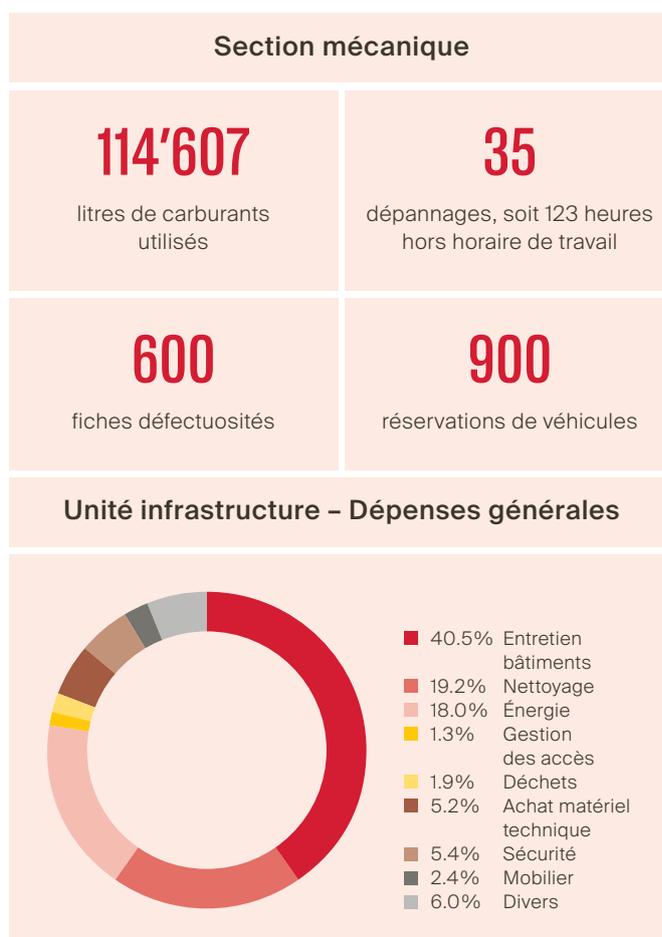
L'unité infrastructure a été renforcée pour assumer ce transfert des tâches par 1.5 ETP.

« Si l'on veut bien se représenter le travail au quotidien, il s'agit de plus de 70 contrats récupérés auprès de la direction du patrimoine bâti (DPBA) en plus de ceux qui étaient déjà sous la responsabilité du GSIS sur près de 11 sites (casernes, dépôts notamment). Les demandes vont de la réparation d'interrupteur, aux aménagements de locaux, aux importants projets nécessitant une demande de crédits en passant par les divers travaux de rénovation qu'il faut suivre. » précise Isabelle Suter, cheffe de l'unité infrastructure.

Avec des travaux préparatoires réalisés en septembre 2021, aux prémices de l'autonomisation et de la

création du Groupement SIS, le déménagement d'une partie de l'administration du GSIS à la rue des Bains 35, à proximité de la caserne principale, en mars et en avril 2022, a constitué le premier chantier de l'unité nouvellement créée. C'est plus d'une vingtaine de personnes qui ont donc été amenées à transposer leur place de travail et leurs équipements métiers dans des nouveaux locaux qu'il a fallu finaliser et aménager en mobilier.

En 2023, il s'agit de consolider cette unité fraîchement créée, de finaliser les analyses des besoins en terme d'infrastructures afin de permettre le vote de plusieurs crédits de rénovation et entretien.



FOCUS – UKRAINE

Matériel et solidarité : un convoi pour les sapeuses- pompières et sapeurs-pompiers ukrainien-ne-s

En février 2022, le conflit en Ukraine éclate. Très vite, une collecte de matériel est mise sur pieds à la caserne du Vieux-Billard. Il s'agit de convoier du matériel aux homologues ukrainiens : casques, génératrices, tenues de protection, outils de désincarcération, éclairages, protection respiratoire, etc.

En moins de 24h, un premier convoi est organisé et une collecte débute dans toute la Romandie pour acheminer le matériel récolté au point de stockage. Un dépôt en caserne 1 est vidé afin de pouvoir y entreposer les dons reçus des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires du canton ainsi que divers dons de particuliers et de professionnel-le-s d'autres cantons romands.

« D'un point de vue logistique, il a fallu être réactif et mener à bien cette collecte dans un temps record afin de pouvoir aider les sapeurs-pompiers actifs en zone de conflit dans leur travail de terrain par l'acheminement du matériel. »

Sergent-major Francis Knecht

Deux camions et un véhicule d'accompagnement partiront fin mars avec 8 collaborateurs en direction de la Pologne pour livrer le matériel aux soldats du feu polonais qui distribueront ensuite le matériel en Ukraine.

Le conflit en Ukraine n'a pas concerné que l'opérationnel. Le Groupement SIS a également travaillé pour venir en aide aux réfugié-e-s venu-e-s à Genève.

Le bureau technique du Groupement a traité les demandes de raccordement des foyers d'hébergement d'urgence pour les réfugié-e-s ukrainien-ne-s. Ce sont 4 dossiers d'intervention qui ont été traités en urgence, pour pouvoir accueillir ces personnes dans des locaux sûrs et raccordés à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) du GSIS.



ÉCOLE SIS

Mission et compétences

L'école SIS a pour mission de fournir les formations pour l'ensemble du Groupement et des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires du canton de Genève. Basée sur la commune de Versoix, elle délivre :

- La formation initiale complète (théorique et pratique)
- Les formations continues de spécialistes et de cadres

L'école accueille tous les aspirant-e-s sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier en vue de l'obtention du brevet fédéral de sapeur-pompier et sapeuse-pomprière professionnel-le. Depuis l'application de la nouvelle loi LPSSP, la formation pour l'ensemble des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires du canton est délivrée par le GSIS au sein de son école.

Organisation

L'école SIS est sous la responsabilité du chef de l'école, le major Pierrick Muhlemann.

Organigramme



	2022
Nombre d'ETP	22.8

2022 en bref

L'école SIS

Fondée en 2022 pour répondre aux besoins en formation de la LPSSP, elle a pour mission de transmettre les bases du métier aux aspirant-e-s volontaires et professionnel-le-s. Constituée de quatre unités, l'école preste pour la formation de base des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires et professionnel-le-s. Pour garantir la qualité de formation, elle est dotée du label EduQua.

L'école des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s de Genève

Créée en 2020 pour répondre aux besoins des deux corps de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s du canton de Genève, elle a pour mission principale de former leurs futur-e-s collaboratrices et collaborateurs en vue de l'obtention du brevet fédéral. Elle est également ouverte à l'ensemble des corps des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s de Suisse.

Le but de l'école est de dispenser une formation de base complète (théorique et pratique) qui amène à l'obtention du brevet fédéral de capacité. Elle permet de développer notamment le sens des responsabilités, la discipline, l'esprit d'équipe ou encore d'exercer les prises de décision, seul-e, en équipe ou pluri-disciplinaires.

Le parcours de formation s'étend sur 18 mois, il comporte de la formation en école et des stages en immersion dans les corps de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s. En 2022 :

- 14 aspirant-e-s SIS et 2 aspirant-e-s du SSLIA de la volée 20 - 22 se sont présenté-e-s à l'examen de brevet en mars, 15 ont réussi leur brevet.
- 14 aspirant-e-s SIS et 4 aspirant-e-s du SSLIA de la volée 21 - 23 ont terminé en juillet le bloc 2 de formation.

- 17 aspirant-e-s SIS et 6 aspirant-e-s du SSLIA de la volée 22 - 24 ont terminé en décembre le bloc 1 de formation.

Le centre d'instruction et de formation (CIF)

En 2022, le CIF a dispensé 43'466 heures de cours pour 5'433 participant-e-s.

Exploitation interne du CIF

En dehors des compagnies incendie et secours qui utilisent le CIF pour la formation des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnel-le-s, des formations spécifiques sont dispensées aux pompiers spécialistes. Les locaux sont également utilisés pour la formation continue, BLS-AED, la radio protection ou encore l'approche des milieux feu, mais aussi pour la désincarcération.

Exploitation externe du CIF

Le centre d'instruction et de formation est également le lieu de formation pour les partenaires comme

l'école d'ambulances ou pour de nombreux prestataires externes (cours de secourisme, maniement des extincteurs).

Autonomisation

L'objectif majeur de l'école SIS en 2023 se porte sur l'intégration des formations de base des sapeurs-pompier volontaires (SPV) de l'ensemble des sapeurs-pompier du canton de Genève. Cette incorporation se fera également par l'adaptation du mode de fonctionnement du centre de formation qui sera ainsi exploité à plus large échelle dans la journée, en soirée et pendant les week-ends.

La mise en place d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) et d'une plateforme E-learning pour l'ensemble du Groupement SIS et des compagnies SPV est en cours de préparation pour 2023.

Les inscriptions aux formations SPV 2024 seront notamment gérées par cette plateforme mise à disposition par le Groupement dès le mois de septembre 2023.



DIVISION RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET INFORMATIQUE

Mission et compétences

La division ressources humaines, finances et informatique est en charge de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble du Groupement, du recrutement au départ en retraite, en passant par la gestion des carrières et des formations.

Garante du respect des règles de bonne gestion, elle veille au bon usage des ressources financières, à la tenue de la comptabilité et à la préparation des comptes annuels et du budget. L'unité informatique s'occupe, quant à elle, des systèmes d'information de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) et du Groupement ainsi que de la reprise des différents contrats établis avec la Ville de Genève et la DSIC notamment.

Organisation

La division ressources humaines, finances et informatique est sous la responsabilité de Monsieur Frédéric Vallat.

Organigramme



	2022
Nombre d'ETP	18.4

2022 en bref

Vers une gestion des ressources humaines autonome

Au 1^{er} janvier 2022, le personnel du SIS a été transféré *ex lege* dans le Groupement SIS, en application de l'article 42 de la LPSSP. Par le passé, l'essentiel des tâches liées à la nomination et à la gestion administrative du personnel, dont le traitement mensuel, était assurée par la Ville de Genève : en matière de formation et de développement du personnel, de santé et de sécurité au travail, de gestion des situations conflictuelles, le Service incendie et secours bénéficiait des prestations de la Ville de Genève.

Désormais autonome, le Groupement SIS assume la responsabilité de l'ensemble de la fonction RH. Il a bénéficié de l'appui de la direction des ressources humaines de la Ville de Genève, qui a assumé notamment le calcul des salaires tout au long de l'année 2022, le Groupement étant en charge d'annoncer les mutations, de contrôler les calculs effectués et de procéder au paiement.

L'unité RH du SIS (3 ETP) a été renforcée en conséquence (+3.4 ETP) pour faire face à ses nouvelles activités. Elle a emménagé dans les locaux de la rue des Bains 35, non loin de la caserne principale, à mi-février 2022.

Deux co-responsables ont pris la responsabilité de l'unité, selon un modèle novateur en *Topsharing* ; une chargée de projet RH avait rejoint le SIS fin 2021 (contrat auxiliaire) et une responsable du SIRH a été recrutée début 2022.

Dans le respect du cadre statutaire, l'unité RH a pour objectif de fournir des prestations de qualité, adaptées et simplifiées à chacun des membres du personnel, qu'elle ou il puisse remplir ses missions dans les meilleures conditions possibles.

Avec l'appui de la Ville de Genève, l'unité RH a assuré le paiement des salaires, l'administration du personnel, sur une solution informatique provisoire (instance SAP). L'unité a été partie prenante à plus de 70 recrutements qui sont intervenus en 2022, dont la sélection des aspirant-e-s de l'école 2022-2024.

Dans le même temps, elle a travaillé à la sélection, au paramétrage et au test des futurs outils informatiques du Groupement : progiciel pour l'administration du personnel et la gestion des salaires (ABACUS), outil de saisie du temps de travail (TIPEE), et outil d'annonce des absences et de gestion des sinistres (BIINGS), tous trois déployés au 1^{er} janvier 2023.

Pour mettre en œuvre et développer la politique RH du GSIS, d'autres projets doivent encore être menés : la refonte des processus RH, la digitalisation et l'automatisation des processus ainsi que la numérisation des dossiers du personnel. Le Groupement entend développer une politique de formation propre. La politique de santé et de sécurité au travail sera revue et adaptée, et une attention particulière sera portée sur la qualité de vie au travail.

Autonomie comptable et financière

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupement est autonome dans les domaines comptables et financiers : parmi ses nouvelles tâches, la gestion des comptes bancaires et postaux, la préparation des budgets et la planification financière, la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels ainsi que l'organisation du système de contrôle interne.

L'unité comptabilité-finances était composée d'une adjointe de direction et de trois comptables (3.8 ETP) au 31 décembre 2022. Elle a été renforcée afin de reprendre les nouvelles activités.

Deux postes ont été créés au budget 2022, un contrôleur de gestion et une comptable en charge du bouclage (+1.8 ETP). Une aide comptable auxiliaire est venue renforcer l'équipe durant sept mois. La comptabilité a pris possession en février 2022 de ses nouveaux locaux administratifs, rue des Bains 35, à Genève.



FOCUS – RECRUTEMENT ET AUTONOMISATION

Un renforcement nécessaire des équipes

Dans le cadre de l'autonomisation du Groupement SIS, la dotation en personnel a été renforcée en 2022, principalement au sein des compagnies de secours, de la division administrative, financière et informatique, du secrétariat exécutif et de l'école SIS. Les recrutements ont donné lieu à des mises au concours publiques. Ce sont au total 37 postes qui ont été créés et recrutés tout au long de l'année.

Postes fixes votés au budget 2022 et recrutés en 2022

	ETP
DIS	
10 aspirant-e-s SPP	10
Sergent-e chef-fe	1
École	
Administrateur-trice	1
Aide logisticien	2
2 assistant-e-s gestionnaires de dossiers	2
Chef-fe de l'école SIS	1
Chef-fe de l'unité instruction SPV	1
Chef-fe méthodologie et didactique	1
3 instructeurs-trices SPV	3
FIN	
Comptable responsable du boucllement	1
Contrôleur-se de gestion	0.8
INFRA	
Architecte responsable d'opérations	1
Assistant-e gestionnaire de dossiers	0.5
IT	
Chef-fe de projets applications métiers	1
Reponsable de l'unité IT	1
QM	
Sergent-e-major-e	1
RH	
2 co-responsables de l'unité RH	1
SEC	
Assistant-e de direction	1
Chargé-e de rédaction et production	0.8
Juriste	0.8

Postes fixes votés au budget 2022 et temporairement pourvus

	ETP
IT	
Chef-fe de projets ERP	1
QM	
Aide sergent-e-major-e	1
RH	
Coordinateur-trice SIRH	0.8
Spécialistes RH compétences	1

Postes fixes votés au budget 2022 et vacants au 31.12.2022

	ETP
École	
Médiaticien-ne	0.8
IT	
Chef-fe de projets informatique / infrastructure	1
RH	
2 gestionnaires de salaires	1.6

Une nouvelle informatique de gestion

Un ERP propre au Groupement SIS

Pour assumer ses nouvelles tâches en matière de gestion, le Groupement SIS a dû se doter d'un progiciel ERP (entreprise-resource-planning) à travers un processus d'appel d'offres, en remplacement de la suite SAP de la Ville de Genève. La solution ABACUS a été sélectionnée pour répondre aux nouveaux enjeux en lien avec les finances (comptabilité, gestion des fournisseurs et des clients, facturation des interventions RAPSIS) et les ressources humaines (administration du personnel). Ce projet de mise en place d'ABACUS Finances et ABACUS RH a marqué l'année 2022 et a été mené en un temps record tout en respectant le budget.

Des logiciels pour la gestion des temps et des sinistres

En parallèle du projet ABACUS, le Groupement SIS a mis en place deux logiciels, TIPEE pour la gestion des temps du personnel administratif et technique et BIINGS qui permettra dès 2023 la gestion des sinistres (accidents professionnels et non professionnels, gestion des absences non planifiées).

Enfin, ce sont les logiciels couplés de LODUR et CITRUS qui ont été testés en projet pilote au sein de l'école du SIS pour la gestion et l'administration des formations (y compris à distance).

Avec l'appui de la direction des finances de la Ville de Genève, l'unité a disposé d'une solution informatique provisoire : dès le 1^{er} janvier 2022, le progiciel SAP – utilisé en Ville de Genève – a été adapté afin que le GSIS puisse tenir sa comptabilité, émettre des factures et procéder au paiement de ses fournisseurs.

Mi-octobre 2022, cette solution provisoire a été remplacée par le progiciel de gestion ABACUS, acquis et mis en place par le Groupement SIS. Tout au long de l'année 2022, le système de contrôle interne a été actualisé et complété ; les directives internes ont été mises à jour pour encadrer la gestion financière du GSIS.

L'unité a enfin procédé au premier bouclage de la comptabilité et préparé la brochure des comptes annuels 2022. Ces comptes ont été audités par l'organe de révision du GSIS, la société Deloitte SA.

Création de l'unité informatique

Les systèmes d'information et de télécommunication sont au cœur de l'activité du GSIS : la CETA dépend d'une infrastructure et de réseaux propres, des matériels et de logiciels permettant de recevoir et de traiter des appels, d'engager les moyens de secours en conséquence. À cela s'ajoutent les moyens informatiques et de communication mis à la disposition des équipes d'intervention, l'infrastructure, les réseaux et les postes de travail dans les 11 sites du GSIS, les logiciels métiers et les logiciels de gestion utilisés quotidiennement par le GSIS pour remplir ses missions. Ces systèmes d'information ont été conçus, déployés et administrés avec efficacité par la Ville de Genève.

Dès sa création, le Groupement SIS a décidé de reprendre son autonomie en matière informatique et de télécommunication. Deux études ont été conduites en 2021 pour analyser les besoins de gestion et sélectionner un ERP d'une part, pour étudier les scénarios de migration du système d'information hébergé par la Ville de Genève d'autre part.

Le budget 2022 prévoyait la création d'une unité informatique (+4 ETP) ; un responsable de l'unité, deux chef-fe-s de projet en charge des applications ont été engagés ; trois autres postes existant, rattachés en 2021 à des unités du SIS, ont été

adjoints à la nouvelle unité ; le poste de chargé de projet infrastructure et réseau, vacant en fin d'année, sera pourvu début 2023.

Plan directeur informatique

Avec l'appui de la Ville de Genève, la nouvelle unité a participé à l'élaboration d'un plan directeur informatique, qui a été soumis au Comité, qui l'a avalisé. Un crédit d'engagement a été proposé au Conseil intercommunal qui l'a adopté par délibération le 15 juin 2022. Le scénario retenu conduit à externaliser les systèmes d'information afin de renforcer la sécurité informatique de la CETA (assistance 24/7).

Préalablement à ce projet d'envergure, l'unité informatique est en charge d'autres projets préparatoires à cette externalisation : la sélection, l'installation, le paramétrage et le déploiement de l'ERP ABACUS et de plusieurs logiciels de gestion ; la migration sur des infrastructures dédiées, la préparation du renouvellement des centraux téléphoniques du 118 : la mise en place d'une Tierce maintenance applicative (TMA) des applications métiers (RapSIS, IPTNA, etc.) auprès de nouveaux prestataires.

Au cours de l'année, d'autres projets ont été menés : la mise à jour des centraux téléphoniques et des serveurs du 118, la mise en place de la téléphonie sur IP au sein des trois casernes et des 4 dépôts de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires ou encore la gestion des quelques 480 radios et téléphones / liens satellites utilisés au sein du GSIS.

Une centaine de contrats avec des prestataires informatiques ont été progressivement transférés au Groupement SIS.

L'ensemble de ces projets ont été réalisés grâce au soutien des équipes informatiques de la Ville de Genève, qui ont appuyé les efforts du GSIS dans cette phase de transition.

Au quotidien, la Ville de Genève a acquis le matériel et les logiciels bureautiques, assuré la maintenance et l'exploitation du parc de matériel, de l'infrastructure et des réseaux du GSIS.

BUREAU COMMUNICATION

Mission et compétences

Directement rattaché au commandant, le bureau communication est dirigé par l'officier de la communication et porte-parole.

En opérations, celui-ci est chargé de récolter et de préparer tous les éléments ainsi que toutes les informations relatives à la communication opérationnelle. L'officier communication appuie le commandant des opérations de secours (COS) pour l'accueil de la presse sur une intervention et assure le suivi de l'information.

Hors opérations, l'officier communication centralise et traite également toutes les demandes non opérationnelles des médias. Il dirige les cellules média, graphisme et réseaux sociaux. Il propose et déploie également la stratégie en matière de relations publiques et développement de l'image du GSIS.

Organisation

Le bureau communication et relations publiques, sous la responsabilité du lieutenant Nicolas Millot, est appuyé par trois cellules composées de SPP :

- Cellule graphisme
- Cellule média
- Cellule réseaux sociaux

2022 en bref

Site internet et réseaux sociaux

Le 22.02.2022 à 22h22, sisge.ch a été lancé sur le web. Le nouveau site internet du Groupement SIS se veut informatif et explicatif notamment sur les différents métiers du GSIS tout en proposant une plateforme de recrutement. En plus d'un site internet dédié, ce sont deux réseaux sociaux qui s'ajoutent au compte Youtube déjà existant.

4'440 abonné-e-s plus tard et en à peine 10 mois, le compte Instagram du Groupement SIS a vu ses abonné-e-s monter en flèche depuis son ouverture en février 2022. Présent désormais sur Facebook, Instagram et Youtube, le Groupement ne cache pas sa satisfaction de voir l'engouement toujours intact pour les professions exercées dans les casernes.

« *Ce n'est pas tant la quantité que nous cherchons à atteindre, ce qui nous intéresse, c'est une communauté active et de proximité.* » précise Nicolas Millot, officier en charge de la communication et porte-parole.

2023 sera une année charnière pour permettre de consolider ce qui a été mis en place au niveau de la communication (ouverture des réseaux sociaux, déploiement de la fonction de porte-parole notamment), mais il y a encore du travail à fournir dans ce domaine et plus précisément dans la e-réputation ou dans le domaine du développement de la marque employeur. Le Groupement SIS se présente à la population genevoise et ne manque pas une occasion pour faire découvrir ses différents métiers lors d'événements populaires ou encore lors de visites de classe organisées dans la caserne tout au long de l'année.

Consultation du site internet

	2022
Nombre de visites	7'503
Nombre de visiteurs uniques	7'359

FOCUS – COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

De la circulation de l'information à l'exactitude des faits

Le 20 mai 2022, le futur centre fédéral de requérants au Grand-Saconnex prend feu près de l'aéroport. En matière de communication, la difficulté se porte sur la sollicitation des médias qui se produit parallèlement au déroulement des opérations.

La confirmation des éléments, l'explication de l'intervention, les moyens mobilisés, chaque média recherche une exactitude de faits dans l'empressement de l'incident. Avec les nouveaux canaux de communication, l'information se déploie plus rapidement que le sinistre qui se joue près de l'aéroport.

Sur place, une fumée noire envahit le ciel et plusieurs déflagrations se font entendre à des kilomètres; la toiture du futur bâtiment de la police internationale et du centre de requérants est en feu. Routes interdites à la circulation, report de trafic et fermeture de l'aéroport, l'incendie est spectaculaire.

L'intervention étant encore en cours, rendez-vous est donné sur le site aux journalistes locaux par le biais de « l'alarme presse » transmise par la CETA.

« Une fois arrivé sur place, il faut comprendre ce qu'il se passe et vérifier les faits. Puis, le GSIS communique les éléments factuels aux journalistes et ces derniers informent la population. »

Lieutenant Nicolas Millot, officier en charge de la communication et porte-parole

Avec l'aide de la police, le lieu du sinistre est sanctuarisé et un périmètre de sécurité est délimité pour permettre de maîtriser tout ce qui se passe à l'intérieur. Le journaliste entre alors dans une zone restreinte qui lui permet d'avoir une vision au plus proche de l'action menée par les équipes de secours. Il est au cœur de l'action et devient l'acteur de la transmission des informations auprès de la population.



SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Mission et compétences

Le secrétariat exécutif apporte son soutien aux organes exécutifs et délibératifs du Groupement SIS. Il organise les séances du Comité et du Conseil intercommunal, de la préparation des dossiers nécessaires à la prise de décision à la rédaction des procès-verbaux et à la transmission des décisions et des informations en vue de leur mise en œuvre. Il sert également d'interface administrative entre les communes et le commandant. Il coordonne la préparation de l'ensemble des documents officiels et est en charge notamment de la gestion du site Internet et de la production et diffusion du rapport d'activité et de la préparation des brochures de présentation du budget. En outre, il organise les séances de la commission RH et de la commission des finances.

Le secrétariat exécutif veille à la conformité juridique des documents et des décisions prises par le Groupement SIS. Il défend les intérêts du Groupement SIS dans le cadre d'éventuels contentieux et apporte une expertise juridique au commandant. Enfin, le secrétariat exécutif assiste le commandant dans l'accomplissement de sa mission de conduite et de direction.

Organisation

Le secrétariat exécutif est sous la responsabilité de Madame Inès Légeret Coulibaly.

Organigramme



	2022
Nombre d'ETP	7.3

2022 en bref

L'autonomisation du Groupement SIS s'accompagne d'un changement majeur de gouvernance. Le Comité élu en avril 2021 s'est réuni à partir du mois de mai 2021 pour préparer la transition. Afin de le soutenir dans son engagement, le secrétariat exécutif, division créée en 2021, a été renforcé par le recrutement d'un deuxième juriste, d'une chargée de rédaction et production et d'une assistante de direction.

Il a mis en place les processus de suivi des séances du Comité et du Conseil intercommunal. Il a notamment établi un système de vote électronique prenant en compte la répartition des voix par commune.

En 2022, le pôle juridique a élaboré la base réglementaire du Groupement SIS concernant notamment le transfert du personnel et les ressources humaines.

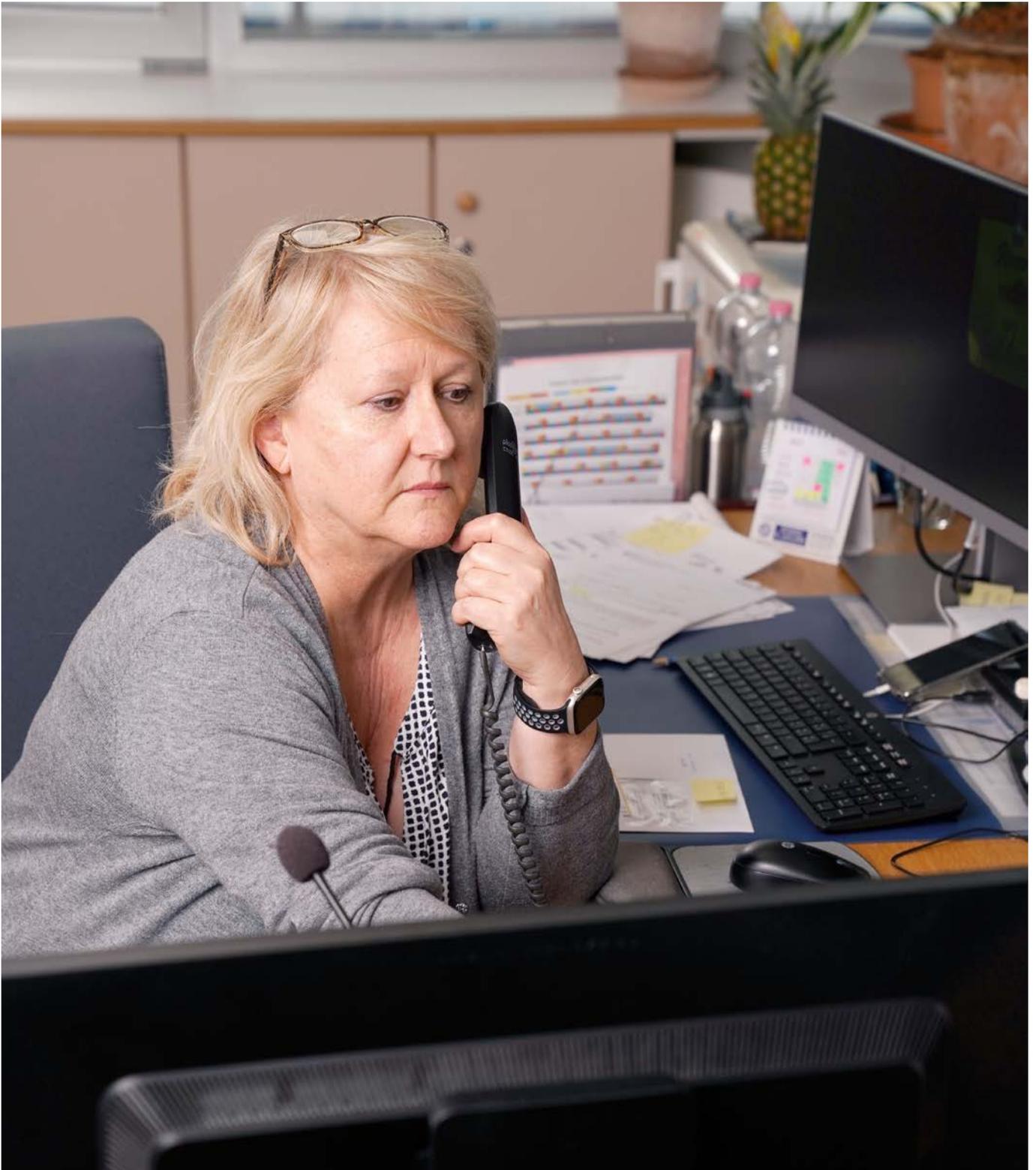
Il a préparé, rédigé et revu plus d'une cinquantaine de conventions entre le Groupement SIS et la Ville de Genève pour régler les éléments transitoires ainsi qu'avec les partenaires externes, tels que l'Aéroport de Genève, le SDIS 74, les HUG, les médecins répondants de l'unité ambulances, etc.

De surcroît, la reprise par le Groupement SIS des engagements et des accords entre la Ville de Genève et les tiers relatifs au Service d'incendie et de secours, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des raccordements d'alarmes automatiques ainsi que divers contrats cadres, a été assurée par l'unité juridique.

Il a rédigé le contenu du site Internet sisge.ch et en assure les mises à jour depuis son inauguration en février 2022. Enfin, il a repris la gestion et le suivi des statistiques du Groupement SIS.

En 2023, le secrétariat exécutif poursuivra le processus et la mise en place de directives propres au Groupement SIS avec la création d'une base juridique solide et d'une gestion documentaire adéquate. Il fournira également un soutien aux instances

décisionnelles dans le cadre des enjeux stratégiques pour le Groupement SIS. Il cherche à améliorer de manière constante l'accompagnement des instances de décisions du Groupement SIS et à garantir la qualité des documents produits.





COMPTES ANNUELS 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	Compte rendu financier pour l'exercice 2022	48
2.	Compte de résultat 2022 du Groupement SIS	50
3.	Bilan au 31 décembre 2022 du Groupement SIS	52
4.	Compte des investissements 2022	53
5.	Tableau de flux de trésorerie 2022	54
6.	Compte de variation de la fortune 2022	55
7.	Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS	57
8.	Tenue de la comptabilité et système de contrôle interne	58
9.	Règles régissant la présentation des comptes annuels	59
10.	Détails du compte de résultat	60
11.	Détail du bilan	67
12.	Engagements hors bilan et engagements conditionnels	71
13.	Indications supplémentaires	72
14.	Classification fonctionnelle	74
15.	Rapport de l'organe de révision	76
16.	Comptes détaillés	78
17.	Projets de délibération	84

1. Compte rendu financier pour l'exercice 2022

Le Groupement SIS a clôturé le 31 décembre 2022 son premier exercice comptable, qui se solde par un excédent de 507'758 francs.

Les charges de fonctionnement totalisent 67'424'582 francs, en deçà du montant inscrit initialement au budget (B 2022: 68'767'300 francs). Sur ce montant, 1'663'669 francs concernent le budget des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires, rattachées au GSIS, et financées par la Ville de Genève.

Les charges de personnel se montent à 53'201'997 francs (79% du budget de fonctionnement du GSIS); elles sont inférieures au montant budgété: l'écart est de -300'851 francs (0.2%). Pour rappel, le budget 2022 prévoyait la création d'une quarantaine de postes, soit 39.3 ETP.

Quelques remarques doivent être formulées à ce propos :

- La rubrique 301 « Salaires du personnel administratif et technique » présente un dépassement de +0.5%, sur un total de -39'423'999 francs; a contrario, les charges de cotisations patronales (rubrique 305) ont été inférieures aux montants budgétés (-6.4%);
- Les indemnités versées aux collaboratrices et collaborateurs en cessation d'activité ont été moins élevées que prévues (137'710 francs) (-5.8%);
- Enfin, les soldes versées aux SPV ont été plus conséquentes que prévues (153'251 francs au-delà du budget de 632'500 francs); la revalorisation des soldes au 1^{er} janvier 2022 explique en partie cet écart, dans un contexte de plus grande sollicitation des SPV.

Les achats de biens et de prestations de service représentent 16% du total du budget de fonctionnement: ils totalisent 10'868'847 francs - un montant également en deçà du budget de 143'113 francs (-1.3%).

Dans le détail, certaines rubriques ont été davantage sollicitées que prévues, et des arbitrages ont été effectués pour tenir l'équilibre budgétaire :

- Les charges de matériel et de marchandises (310) présentent un dépassement (+213'146 francs), lié principalement aux fournitures de sécurité et d'intervention [dont le matériel lié aux bornes hydrantes] (+120'777 francs) et aux achats de carburant (+56'468 francs);
- Dans la phase d'autonomisation du GSIS, les « Prestations de service et honoraires » (rubrique 313) ont été plus utilisées qu'escompté (écart de +132'226 francs); sont concernées ici les prestations de service et honoraires à concurrence +81'994 francs (principalement des dépenses informatiques), les frais de télécommunication (+33'339 francs), les primes d'assurances pour (+18'906 francs);

- À l'inverse, les travaux d'entretien des bâtiments et infrastructures ont été moins importants que prévus (non dépensé de -382'869 francs): 2022 a été une année de transition, avec une nouvelle équipe reprenant des tâches réalisées jusqu'alors par la Ville de Genève; une partie des travaux reportés sera réalisée en 2023;
- Enfin, les loyers acquittés se sont révélés moins élevés que les montants budgétés (196'161 francs), du fait notamment d'une rectification significative des métrés concernant les dépôts de SPV.

Troisième poste, les « charges de transfert » se montent à 3'215'170 francs (5% du total des charges), moins élevées que le montant inscrit au budget (-916'021 francs). Dans ce chapitre figurent principalement les montants versés à la Ville de Genève en 2022, pour avoir effectué des tâches que la loi confie au Groupement SIS.

- La Ville de Genève facture au GSIS les charges d'amortissement résiduelles, liées aux biens mobiliers qu'elle met à sa disposition (principalement des véhicules) pour un total de 1'969'766 francs en 2022; pour rappel, la Ville de Genève a cédé au GSIS l'ensemble des biens utilisés par le SIS, qui étaient totalement amortis dans ses comptes;
- Les amortissements liés aux bâtiments et infrastructures n'ont pas été facturés par la Ville de Genève; en conséquence, les contributions communales ont été rectifiées à concurrence de 1'235'742 francs, et ces montants restitués aux communes en décembre 2022;
- Enfin, le GSIS a versé une compensation financière à la Ville de Genève au titre des prestations effectuées en 2022 par cette dernière, en termes de prestations informatiques, de prestations dans le domaine de la comptabilité et des ressources humaines (tenue des salaires), ainsi qu'en matière d'achats publics, pour un total de 833'141 francs. Cette somme diminuera significativement en 2023, à mesure que le GSIS sera autonome administrativement.

Les revenus 2022 du Groupement SIS totalisent 67'963'280 francs.

- Les contributions des communes se montent à 52'230'311 francs (77% des revenus); les autres contributions publiques se montent ensemble à 462'867 francs (1% des revenus).
- Les prestations que le GSIS facture à des tiers ont totalisé 8'688'060 francs (13% des revenus), en deçà du budget de -109'340 francs. Il faut relever que le Groupement SIS a dû constituer une provision pour matérialiser le risque de pertes sur débiteurs à hauteur de 350'441 francs (rubrique 318).
- Le produit de la taxe à la charge des compagnies d'assurance incendie a atteint 6'448'921 francs (9% des revenus), supérieur de 283'921 francs au budget.

Le résultat financier présente un dépassement de 30'748 francs – principalement les charges d'intérêt négatif ainsi que les frais liés aux avances à terme contractées en fin d'année.

En définitive, l'exercice 2022 se solde par un excédent de revenus sur les charges de 507'758 francs, dont un excédent de 8'745 francs relatif aux comptes des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires.

Le compte des investissements 2022 enregistre les dépenses engagées durant l'année au titre des différents crédits votés par le Conseil intercommunal. Un total de 436'942 francs a été dépensé en 2022, dont 251'810 francs au titre de l'acquisition et du déploiement d'un progiciel de gestion et 111'050 francs au titre des acquisitions d'autres matériels et logiciels informatiques; un montant de 74'082 francs a été consacré à l'acquisition de machines, d'équipements et de mobilier.

Au 31 décembre 2022, les actifs du Groupement SIS totalisent 7'082'827 francs. Les capitaux de tiers se montent à 6'575'069 francs et le capital propre à 507'758 francs.

Conformément aux statuts du Groupement SIS, le Comité du Groupement SIS est responsable de la présentation des comptes annuels.

Le Groupement SIS a mis en place et utilise un système de contrôle interne complet et se réfère à aux procédures comptables et aux règles de présentation des comptes, applicables aux communes genevoise, afin de s'assurer que

les comptes annuels soient conformes aux exigences de la Loi sur l'administration des communes (LAC) (rsGE B 6 05), du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) (rsGE B 6 05 01), de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) (rsGE F 4 05) ainsi qu'aux statuts du Groupement SIS.

La direction du Groupement SIS a confirmé au Comité l'exactitude des données présentées dans les comptes annuels 2022, ainsi que l'efficacité des contrôles internes. La direction a confirmé également le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues ainsi que la conformité des comptes annuels aux règles de présentation applicables.

Conformément à la délibération du Conseil intercommunal du 29 septembre 2021, l'organe de révision Deloitte SA a procédé à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a émis une opinion sans réserve.

La commission des finances du Comité a examiné le projet de comptes annuels 2022, ainsi que le projet de rapport d'audit. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité le 4 mai 2023.

À notre connaissance, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont conformes à la LAC, au RAC, à la LPSSP, ainsi qu'au *Manuel de comptabilité publique* édité par le Département chargé des affaires communales.

À Genève, le 4 mai 2023

Pour le Comité:

Marie Barbey-Chapuis
Présidente

Christophe Senglet
Vice-président

Pour la direction:

Colonel Nicolas Schumacher
Commandant et chef de corps

Frédéric Vallat
Directeur administratif et financier

2. Compte de résultat 2022 du Groupement SIS

	C 2022	B 2022 (non audité)	Écarts
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-53'201'996	-53'502'848	+300'851
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-10'868'847	-11'011'960	+143'113
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8'394	-	-8'394
36 Charges de transfert	-3'215'171	-4'131'192	+916'021
39 Imputations internes	-130'175	-121'300	-8'875
Total des charges d'exploitation	-67'424'583	-68'767'300	+1'342'717
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'688'060	8'797'400	-109'340
43 Revenus divers	2'755	-	+2'755
46 Revenus de transfert	59'142'099	59'848'600	-706'501
49 Imputations internes	130'175	121'300	+8'875
Total des revenus d'exploitation	67'963'089	68'767'300	-804'211
Résultat d'exploitation	538'506	-	+538'506
34 Charges financières	-30'940	-	-30'940
44 Revenus financiers	192	-	+192
Résultat financier	-30'748	-	-30'748
Résultat de l'exercice / Excédent	507'758	-	+507'758

Les notes relatives au compte de résultat sont présentées en page 59 ss.

Compte de résultat 2022 – répartition des charges et revenus

	SIS (hors SPV)	SPV	C 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-52'344'144	-857'852	-53'201'996
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-10'235'314	-633'533	-10'868'847
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8'394	-	-8'394
36 Charges de transfert	-3'143'061	-72'110	-3'215'171
39 Imputations internes	-	-130'175	-130'175
Total des charges d'exploitation	-65'730'913	-1'693'670	-67'424'583
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	8'670'980	17'080	8'688'060
43 Revenus divers	2'755	-	2'755
46 Revenus de transfert	57'456'765	1'685'334	59'142'099
49 Imputations internes	130'175	-	130'175
Total des revenus d'exploitation	66'260'675	1'702'414	67'963'089
Résultat d'exploitation	529'762	8'744	538'506
34 Charges financières	-30'940	-	-30'940
44 Revenus financiers	192	-	192
Résultat financier	-30'748	-	-30'748
Résultat de l'exercice / Excédent	499'014	8'744	507'758

Conformément aux dispositions de la LPSSP le Groupement SIS présente un budget et tient une comptabilité séparée des charges et revenus relatifs aux sapeurs-pompiers volontaires non professionnels (SPV) incorporés en son sein.

Le tableau ci-dessus présente la part des charges et des revenus du GSIS qui concernent les SPV du GSIS. Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers volontaires, ne participent pas au financement de ces charges.

Le détail du compte de résultat est présenté en page 59 ss.

3. Bilan au 31 décembre 2022 du Groupement SIS

	Note	31.12.2022
1 Actif		
10 Patrimoine financier		
100 Disponibilités et placements à court terme	11.1	4'225'322
101 Créances	11.2	1'463'681
104 Actifs de régularisation	11.3	404'109
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	11.4	561'166
		6'654'278
14 Patrimoine administratif		
140 Immobilisations corporelles du PA	11.5	169'180
142 Immobilisations incorporelles, nettes	11.6	259'368
		428'548
Total		7'082'826
2 Passif		
20 Capitaux de tiers		
200 Engagements courants	11.8	1'261'145
201 Engagements financiers à court terme	11.9	4'000'000
204 Passifs de régularisation	11.10	464'486
205 Provisions à court terme	11.11	849'437
		6'575'069
29 Capital propre		
29x Réserve de politique budgétaire		490'000
299 Excédent / découvert du bilan (Hors SPV)		9'014
299 Excédent / découvert du bilan (SPV)		8'744
		507'758
Total		7'082'826

Les notes relatives au bilan sont présentées en page 66 ss.

4. Compte des investissements 2022

	Note	2022
Dépenses		
50 Immobilisations corporelles	11.5	169'180
52 Immobilisations incorporelles	11.6	267'762
Total des dépenses		436'942
63 Subventions d'investissement acquises		-
Total des recettes		-
Résultat du compte des investissements		436'942
6900 Report à l'actif du bilan		
140 Biens meubles du patrimoine administratif		-169'180
142 Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif, brut		-267'762
Solde		-

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art 30 al.1 par analogie), conformément aux Statuts du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

Crédits votés

Au 31 décembre 2022, le Conseil intercommunal a approuvé quatre crédits d'engagement :

Objet	Vote	Désignation	Frs
PR-1000	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	287'800
PR-1001	15.06.2022	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1 ^{er} PAM)	330'000
PR-1002	15.06.2022	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	2'740'000
PR-1003	15.06.2022	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
Total des crédits votés, net			10'977'800

Utilisation des crédits votés

	C 2022	Crédits votés	Solde
PR-1000 : Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion			
52 Immobilisations incorporelles	251'810	287'800	35'990
PR-1001 : Acquisition des machines, équipements et mobilier (1 ^{er} PAM)			
50 Immobilisations corporelles	74'082	330'000	255'918
PR-1002 : 1 ^{er} Plan des systèmes d'information et de communication (PSIC)			
50 Immobilisations corporelles	95'098		
52 Immobilisations incorporelles	15'952		
Total PR-1002	111'050	2'740'000	2'628'950
PR-1003 : Renouvellement du parc de véhicules SIS SPP, net			
50 Immobilisations corporelles	-	9'170'000	9'170'000
63 Subventions d'investissement acquises	-	1'550'000	1'550'000
Total PR-1003	-	7'620'000	7'620'000
Résultat du compte des investissements	436'942	10'977'800	10'540'858

5. Tableau de flux de trésorerie 2022

	Note	31.12.2022
Résultat de l'exercice		507'758
+ Amortissement du patrimoine administratif		8'394
+/- Variation des créances		-1'463'682
+/- Variation des stocks		-561'166
+/- Variation des engagements courants		1'261'145
+/- Variation des provisions		849'437
+/- Variation des actifs de régularisation		-404'109
+/- Variation des passifs de régularisation		464'486
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		662'264
Immobilisations corporelles		-169'180
Immobilisations incorporelles		-267'762
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-436'942
Augmentation des engagements financiers à court terme		4'000'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		4'000'000
Variation des liquidités et placements à court terme		4'225'322
Liquidités au 01.01		0
Liquidités au 31.12	11.1	4'225'322
Variation des liquidités et placements à court terme		4'225'322

6. Compte de variation de la fortune 2022

État du capital propre	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01	-	-	-
Résultat de l'exercice	499'014	8'744	507'758
État au 31.12	499'014	8'744	507'758

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat 2022 est de 507'758 francs.

Emploi de l'excédent de revenus au bilan

Sur proposition du Comité du GSIS, le Conseil intercommunal a décidé d'attribuer, le 15 juin 2023, le résultat de l'exercice à la réserve de politique budgétaire, selon les modalités suivantes :

État du capital propre	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Réserve conjoncturelle	Total
État au 01.01	-	-		-
Résultat de l'exercice	499'014	8'744		507'758
Attribution à la réserve de politique budgétaire	-490'000		490'000	
État au 31.12	9'014	8'744	490'000	507'758



7. Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS

7.1. Cadre légal

Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, instituée par Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, celles de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05), celles de Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC; rsGE B 6 05 01), ainsi que par ses statuts.

7.2. Ressources du Groupement SIS

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées :

- Des contributions annuelles des communes;
- Des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers;
- Des subventions et autres participations cantonales et fédérales;
- De la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, let. b LPSSP;
- Des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées;
- Des dons et legs.

7.3. Contributions annuelles des communes membres

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'art. 42 LPSSP, durant les 10 premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- L'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et,
- La nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent, de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires, individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies; il s'agit de charges liées.

7.4. Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes

En application de l'art. 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'art. 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de :

- a) L'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'État visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- b) Toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie (note 12.3 / note 16.5).

7.5. Installation du Groupement SIS

Suite à l'entrée en vigueur de la LPSSP dans sa nouvelle teneur, le Conseil d'État a validé le 30 mars 2021 les statuts du Groupement SIS.

La première assemblée du Conseil intercommunal s'est tenue le 28 avril 2021 et a désigné les représentants des communes au Comité du Groupement SIS, la Ville de Genève ayant de son côté désigné ses trois représentants. La première séance du Comité s'est tenue le 10 mai 2021. Le Comité a adressé

le projet de budget 2022 aux communes membres ; le Conseil intercommunal a approuvé le budget 2022 le 29 septembre 2021.

Conformément aux dispositions transitoires de la LPSSP (art. 42 al. 3) le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours – précédemment rattaché à la Ville de Genève – au 1^{er} janvier 2022.

À cet effet, le Groupement SIS :

- a) a repris l'intégralité du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, hormis le personnel de l'unité de Protection civile, aux conditions d'emploi en vigueur définies par le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application, les prescriptions propres au personnel du Service d'incendie et de secours et les échelles des traitements en vigueur à la reprise du personnel par le Groupement SIS ;

- b) a pris possession des moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition ;
- c) a repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS.

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève dans divers domaines, dont la mise à disposition de bâtiments et d'infrastructures, de véhicules et d'équipements, de prestations dans les domaines informatiques et administratifs, principalement.

En retour, le Groupement SIS continue d'assumer des prestations pour la Ville de Genève afin d'assurer également la continuité du service public municipal. Les relations entre le Groupement SIS et la Ville de Genève sont précisées dans l'annexe des comptes annuels (note 12).

8. Tenue de la comptabilité et système de contrôle interne

8.1.1. Organisation de la comptabilité

L'exercice 2022 est le premier du Groupement SIS.

Durant l'année 2022 et à titre transitoire, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève, pour gérer et exploiter son système d'information et de communication, pour aider à la tenue de sa comptabilité et procéder au calcul des salaires.

Un progiciel de gestion comptable et d'administration des ressources humaines a été acquis par le Groupement SIS et mis en fonction dans le courant de l'année 2022. La clôture des comptes a été effectuée sur ce progiciel par le Groupement SIS.

8.1.2. Système de contrôle interne et analyse des risques

Le Groupement SIS a mis en place un système de contrôle interne, une évaluation et une gestion des risques, basés sur l'organisation et les procédures existantes en Ville de Genève. Cette organisation et ces procédures ont été adaptées à l'activité du Groupement SIS :

- L'objectif du système de contrôle interne est de rationaliser la gestion du Groupement SIS, en limitant les risques économiques et financiers inhérents à son activité.
- Le système d'identification, de gestion et de suivi des risques est conçu de sorte à permettre à la direction et au Comité d'identifier les risques potentiels suffisamment tôt et de prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

8.1.3. Exposition à des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupement SIS peut être exposé à des risques financiers de plusieurs natures, notamment au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie), au risque de liquidité ainsi qu'aux risques de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change).

- Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. Le Groupement SIS suit ce risque avec attention ; il convient de relever que les créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque de défaut fait l'objet d'un suivi régulier ;
- Le risque de liquidité surviendrait si le Groupement SIS devait rencontrer des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. La probabilité est faible que ce risque se matérialise : le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 11 millions de francs ; il peut avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements à moyen et long termes, à défaut de disposer de fonds propres.
- Le Groupement SIS considère enfin être faiblement exposé aux risques de marché, compte tenu de son activité.

9. Règles régissant la présentation des comptes annuels

9.1.1. Principes relatifs à la présentation des comptes

La comptabilité du Groupement SIS est tenue conformément à la LAC, au RAC, à la LPSSP, ainsi qu'au *Manuel de comptabilité publique* édité par le Département chargé des affaires communales. Ces normes se réfèrent au *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2*, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes offre une vision de la situation financière la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat du Groupement SIS.

9.1.2. Reconnaissance des revenus et des charges

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les charges et les recettes sont comptabilisées dans la période où elles sont générées.

9.1.3. Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Si un actif du patrimoine financier devait subir une perte durable de valeur, il ferait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes. Les actifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- Des dépenses ou des charges comptabilisées avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ; ou
- Des recettes ou des revenus qui concernent l'exercice comptable qui s'achève mais qui ne seront facturés qu'au cours de la période comptable suivante.

9.1.4. Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les immobilisations corporelles et incorporelles du PA sont amorties suivant les dispositions prévues par le RAC (art. 40). L'amortissement des investissements du patrimoine administratif est effectué dans les délais suivants :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux ;
- 10 ans pour les installations fixes (équipements et installations techniques) ;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines ;

- 5 ans pour les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, licences perpétuelles) ;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

La première annuité d'amortissement est comptabilisée dès la première utilisation de l'investissement.

En accord avec les dispositions de l'article 39 RAC, les dépenses d'investissement supérieures à 100'000 francs sont activées ; les dépenses comprises entre 10'000 francs et 100'000 francs peuvent être enregistrées soit dans le compte de résultats soit dans le compte des investissements ; les dépenses inférieures à 10'000 francs ne sont pas activées.

9.1.5. Engagements

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les passifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- Des recettes ou des revenus facturés et comptabilisés avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ; ou
- Des dépenses ou des charges découlant de prestations fournies par des tiers avant la date de clôture des comptes, mais que ces derniers ne factureront qu'au cours de la période suivante.

Les provisions sont des engagements juridiques ou implicites probables, fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés.

9.1.6. Capitaux propres

Le solde du compte de résultat est reporté au bilan dans deux rubriques séparées, selon qu'il provient du compte de résultat (hors SPV) ou du compte de résultat (SPV).

10. Détails du compte de résultat

10.1. Compte de résultat 2022 – (SIS hors SPV)

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	10.2.1	-52'344'144	-52'761'347	+417'203
31 Biens, services, autres charges d'expl.	10.2.2	-10'235'314	-10'255'226	+19'912
33 Amortissements du patrimoine admin.	10.2.3	-8'394	-	-8'394
36 Charges de transfert	10.2.4	-3'143'061	-4'060'892	+917'831
39 Imputations internes		-	-	-
Total des charges d'exploitation		-65'730'913	-67'077'465	+1'346'552
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	10.2.5	8'670'980	8'792'900	-121'920
43 Revenus divers		2'755	-	+2'755
46 Revenus de transfert	10.2.6	57'456'765	58'163'265	-706'500
49 Imputations internes	10.2.7	130'175	121'300	+8'875
Total des revenus d'exploitation		66'260'675	67'077'465	-816'790
Résultat d'exploitation		529'762	-	+529'762
34 Charges financières	10.2.8	-30'940	-	-30'940
44 Revenus financiers	10.2.8	192	-	+192
Résultat financier		-30'748	-	-30'748
Résultat de l'exercice		499'014	-	+499'014

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon la clef de répartition fixée par la LPSSP (note 7.3).

10.2. Détails du compte de résultat (SIS hors SPV)

10.2.1. Charges de personnel

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges de personnel (30)				
Autorités, commissions et juges (300)	a)	-44'211	-	-44'211
Salaires du personnel (301)	b)	-39'370'271	-39'180'402	-189'869
Travailleurs temporaires (303)	c)	-79'593	-	-79'593
Allocations (304)	d)	-396'487	-371'300	-25'187
Cotisations patronales (305)	e)	-9'582'715	-10'218'950	+636'235
Prestations de l'employeur (306)	f)	-2'200'398	-2'337'108	+136'710
Autres charges de personnel (309)	g)	-670'469	-653'587	-16'882
Total		-52'344'144	-52'761'347	+417'203

a) Sont imputés sous la rubrique « Autorités et commissions (300) » les jetons de présence et indemnités versés aux membres du Comité, conformément à la délibération 2021-01 votée par le Conseil intercommunal le 28 avril 2021.

- b) La rubrique « Salaires du personnel (301) » présente les salaires bruts versés aux employé-e-s du Groupement SIS, les primes, indemnités et rémunérations complémentaires ainsi que la variation de la provision pour vacances. Les comptes salaires du personnel fixe et auxiliaire sont proches du budget. Le dépassement budgétaire s'explique principalement par la provision pour vacances non prises qui augmente significativement, compte tenu des nouveaux engagements en cours d'année, et de la charge de travail significative auquel le personnel civil a été confronté durant le second semestre (-403'883 francs).
- c) Le Groupement SIS a eu recours à des travailleurs temporaires, pour des remplacements ponctuels en cas d'absence maladie notamment.
- d) Sous la rubrique « Allocations (304) » figurent les différentes allocations prévues par le Statut du personnel (naissance, enfants).
- e) Les cotisations patronales incluent la contribution de l'employeur aux assurances sociales et à l'institution de prévoyance professionnelle (CAP prévoyance). Le principal écart est lié aux cotisations de prévoyance professionnelle (+313'241 francs).
- f) Les prestations de l'employeur concernent les rentes versées au personnel en cessation d'activité, âgé de 57 ans et demi et plus, qui demeure rattaché au Groupement SIS jusqu'au départ en retraite.
- g) Figurent sous la rubrique « Autres charges de personnel (309) » principalement les dépenses de formation (646'693 francs) mais également les frais de recrutement ainsi que des dépenses annexes.

10.2.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Biens, services, autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	h)	-1'822'114	-1'660'334	-161'782
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	i)	-652'286	-759'845	+107'559
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	j)	-430'750	-402'030	-28'720
Prestations de services et honoraires (313)	k)	-1'588'144	-1'454'961	-133'183
Travaux d'entretien (314)	l)	-1'181'834	-1'570'500	+388'666
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315)	m)	-1'116'452	-1'131'689	+15'237
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	n)	-2'166'817	-2'181'228	+14'411
Dédommagements (317)	o)	-908'150	-967'339	+59'189
Dépréciations sur créances (318)	p)	-350'441	-100'000	-250'441
Diverses charges d'exploitation (319)		-18'324	-27'300	+8'976
Total		-10'235'314	-10'255'226	+19'911

- h) Sont regroupés dans les « Charges de matériel et de marchandises (310) » l'acquisition de biens de consommation, utilisés durant l'exercice comptable, tels que les fournitures de sécurité, d'intervention, fournitures pour véhicules, carburant, et denrées alimentaires. Les charges en fin d'année sont supérieures au montant budgété pour deux raisons : le budget initial de dépenses ne prévoyait pas l'acquisition de matériel pour l'entretien des bornes hydrantes (ces dépenses supplémentaires sont compensées par des revenus [convention entre la Ville de Genève et le Groupement SIS]); ensuite les charges en carburant et additifs se sont révélées plus onéreuses que prévu, du fait du contexte international.
- i) La rubrique « Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311) » comprend les acquisitions du matériel pour la sécurité et les interventions, des vêtements professionnels, du matériel et des logiciels informatiques. Le budget prévu n'a pas été utilisé dans sa totalité, des acquisitions et renouvellements de matériel et

de vêtement professionnels ont été différés. Ceci a permis de compenser des charges imprévues concernant d'autres rubriques budgétaires.

- j) Sont principalement comptabilisés sous la rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » les frais d'énergie (électricité, eau, gaz, bois), mais également les charges résultant de l'élimination et de l'enlèvement des résidus et encombrants. La mise en conformité des compteurs relatifs aux locaux du Groupement SIS (répartition des consommations entre la Ville de Genève et le Groupement SIS) ainsi que l'augmentation des tarifs du gaz expliquent l'essentiel de l'écart.
- k) La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe des prestations de service et honoraires, plus particulièrement les honoraires informatiques, les charges de téléphonie, les primes d'assurance pour le Groupement SIS, les charges en lien avec les entraînements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, les frais de bilans médicaux, les honoraires pour les médecins répondants.
Le Groupement SIS a encouru des charges significatives, non récurrentes, dans le domaine de l'informatique et de la télécommunication, principalement des frais de reprise des données (SAP notamment), ateliers de formation en lien avec le déploiement des nouvelles solutions, dépenses exceptionnelles de maintenance de la centrale 118 (systèmes UNIFY / OPENScape). À cela s'ajoutent les honoraires d'expert dans le cadre de la réalisation du schéma intercommunal d'analyse des risques. Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des économies dans d'autres rubriques.
- l) Les « Travaux d'entretien (314) » concernent les interventions sur les bâtiments et infrastructures, mais également les contrats d'entretien et de nettoyage. Le Groupement SIS a repris l'entretien des bâtiments au 1^{er} janvier 2022 ; une partie des travaux d'entretien des bâtiments a été reportée à 2023, compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle équipe et d'une redéfinition des priorités.
- m) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » regroupe les frais de maintenance des logiciels, les frais d'entretien du matériel informatique et de communication, les travaux d'entretien par des tiers des véhicules, du matériel de sécurité et d'interventions.
- n) Les « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » concernent les montants versés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition des trois casernes, du centre d'instruction et de formation et du dépôt des Murailles pour 1'684'562 francs ; à cela s'ajoute le loyer des bureaux administratifs du Groupement SIS, rue des Bains 35, pour 307'675 francs.
- o) Les « Dédommagements (317) » comprennent les frais de repas livrés midi et soir aux compagnies de garde ainsi que les frais liés aux opérations de service (déplacements, nuitées, autres frais de repas, utilisation de véhicules privés etc.)
- p) Sous la rubrique « Dépréciations sur créances (318) » figurent les pertes sur débiteurs ainsi que la variation de la provision pour débiteurs douteux.

10.2.3. Amortissements du patrimoine administratif

La charge d'amortissement figurant dans les comptes 2022 correspond à la première annuité du crédit d'engagement destiné à l'acquisition et au déploiement d'un progiciel de gestion (PR 1000). Le logiciel est utilisé depuis le 7 octobre 2022.

10.2.4. Charges de transfert

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	q)	-3'143'061	-4'051'892	-908'831
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	r)	-	-9'000	-9'000
Total		-3'143'061	-4'060'892	-917'831

q) Les «Dédommagements à des collectivités publiques (361)» reprennent les montants versés à la Ville de Genève en 2022, pour avoir effectué, partiellement ou dans son intégralité, une tâche dévolue au Groupement SIS :

- La compensation des charges d'amortissements encourues par la Ville de Genève et concernant des actifs mis à la disposition du Groupement SIS (principalement des véhicules);
- Les honoraires versés à la Ville de Genève pour les prestations réalisées dans les domaines informatiques, comptables et ressources humaines durant la phase de transition.

La Ville de Genève ayant renoncé à facturer au Groupement SIS des aménagements concernant les casernes et le centre d'instruction et de formation, le montant finalement acquitté est inférieur à celui initialement prévu. La contribution des communes a été diminuée en conséquence (note 10.2.6).

r) Le budget 2022 du Groupement SIS prévoyait la possibilité de verser une subvention à des collectivités ou à des tiers accomplissant une tâche d'utilité publique, dans le domaine du secours. Le Groupement SIS a décidé de renoncer à cette option, afin de compenser le coût de l'opération en Ukraine (note 13.2.2).

10.2.5. Taxes

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Taxes (42)				
Taxes d'utilisat. et prest. services (424)	s)	7'750'454	8'021'700	-271'246
Recette sur ventes (425)	t)	89'350	79'800	+9'550
Remboursements (426)	u)	752'994	691'400	+61'594
Autres taxes (429)	v)	78'182	-	+78'182
Total		8'670'980	8'792'900	-121'920

s) La rubrique «Taxes d'utilisation et prestations de service (424)» regroupe les revenus provenant des prestations liées aux contrats des alarmes automatiques, les interventions des SPP ainsi que les transports sanitaires urgents. L'estimation figurant au budget 2022 s'est révélée trop optimiste, au regard des montants finalement facturés.

t) Les «Recettes sur ventes (425)» sont principalement liées à la cafétéria du CIF.

u) Figurent sous la rubrique «Remboursement (426)» des compensations reçues de tiers pour des dépenses encourues par le Groupement SIS (par exemple, allocations pour pertes de gain, remboursements de communes, etc.). En 2022, le bailleur a remboursé au Groupement SIS une partie des travaux effectués dans les locaux sis 35 rue des Bains, selon la convention de bail établie.

v) Les «Autres taxes (429)» présentent la part de la TVA collectée qui est conservée par le Groupement SIS, en application de la méthode forfaitaire sur les ventes.

10.2.6. Revenus de transfert

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Revenus de transfert (46)				
Quotes-parts à des revenus (460)	w)	6'448'921	6'165'000	+283'921
Dédommagements de collectivités publiques (461)	x)	50'881'464	51'998'265	-1'116'801
Subventions des collectivités publiques et des tiers (463)	y)	126'380	-	+126'380
Total		57'456'765	58'163'265	-706'500

w) La rubrique « Quotes-parts à des revenus (460) » correspond au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance : la LPSSP prévoit en effet que le Groupement SIS bénéficie de la rétrocession de 55% du produit net de la taxe à charge des compagnies d'assurance privées contre l'incendie prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP) (rsGE D 3 05).

x) Cette rubrique regroupe plusieurs éléments :

- Les contributions des communes au financement du Groupement SIS, pour un total de 50'544'977 francs ; ce montant a été revu à la baisse en cours d'année, et les montants trop perçus restitués aux communes (note 10.2.4) ;
- Un dédommagement versé par l'Office fédéral des routes, pour les interventions du Groupement SIS sur les routes nationales (217'746 francs) ainsi qu'un dédommagement des CFF pour les interventions sur les voies ferrées (11'651 francs) ;
- Un montant à recevoir de l'Aéroport de Genève (107'090 francs) correspondant à la participation aux frais de l'école 2021-2023 (note 13.2.1).

y) Sous la rubrique « Subventions de collectivités publiques et de tiers (463) » figure une contribution reçue de l'OCPPAM pour chaque brevet fédéral de sapeurs-pompiers réussi.

10.2.7. Imputations internes

Les imputations internes reflètent les prestations de service qui sont imputées au budget des SPV ; elles couvrent une quote-part des charges logistiques et administratives.

10.2.8. Résultat financier

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges (34) et revenus (44) financiers				
Charges d'intérêts. (340)		-30'940	-	-30'940
Revenus des intérêts (440)		192	--	+192
Total		-30'748	-	-30'748

10.3. Compte de résultat 2022 – (SPV)

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	10.4.1	-857'852	-741'500	-116'352
31 Biens, services, autres charges d'exploitation	10.4.2	-633'533	-756'734	+123'201
33 Amortissements du patrimoine administratif		-	-	-
36 Charges de transfert	10.4.3	-72'110	-70'300	-1'810
39 Imputations internes	10.4.4	-130'175	-121'300	-8'875
Total des charges d'exploitation		-1'693'670	-1'689'834	-3'834
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	10.4.5	17'080	4'500	+12'580
43 Revenus divers		-	-	-
46 Revenus de transfert	10.4.5	1'685'334	1'685'334	-
49 Imputations internes		-	-	-
Total des revenus d'exploitation		1'702'414	1'689'834	+12'580
Résultat d'exploitation		8'744	-	+8'744
34 Charges financières		-	-	-
44 Revenus financiers		-	-	-
Résultat financier		-	-	-
Résultat de l'exercice		8'744	-	+8'744

Conformément à la loi, le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des dépenses et des revenus concernant les compagnies de SPV rattachées au Groupement SIS.

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie de SPV au Groupement SIS (en 2022, le financement de ces charges incombe uniquement à la Ville de Genève).

10.4. Détails du compte de résultat (SPV)**10.4.1. Charges de personnel**

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges de personnel (30)				
Salaires du personnel administratif et d'exploitation (301)		-53'728	-64'000	+10'273
Cotisations patronales (305)		-16'190	-35'000	+18'810
Autres charges de personnel (309)		-787'934	-642'500	-145'434
Total		-857'852	-741'500	-116'352

Ces rubriques regroupent les soldes des sapeurs-pompiers et sapeuses pompières volontaires du Groupement SIS (rubrique 309) ainsi que les indemnités et primes qui leur sont versées (rubrique 301); ces versements sont soumis à charges sociales (rubrique 305). Le dépassement constaté sur la rubrique 309 provient essentiellement de l'augmentation de la solde horaire, qui est passé de 22 francs à 24 francs au premier janvier 2022.

10.4.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Biens, services et autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	z)	-139'865	-88'500	-51'365
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	aa)	-16'667	-55'000	+38'333
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	bb)	-39'260	-3'005	-36'255
Prestations de services et honoraires (313)	cc)	-43'669	-44'626	+957
Travaux d'entretien (314)		-5'797	-	-5'797
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315)		-12'769	-3'500	-9'269
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	dd)	-364'850	-546'600	+181'750
Dédommagements (317)		-3'821	-12'003	+8'183
Autres charges d'exploitation (319)		-6'836	-3'500	-3'336
Total		-633'533	-756'734	+123'201

- z) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » comprennent l'achat de fournitures de sécurité, d'interventions, de véhicules, carburants et denrées alimentaires. Des dépenses supplémentaires ont été engagées dans le courant de l'année (équipements de sécurité et d'intervention, achats de fournitures alimentaires en lien avec des formations ou des interventions).
- aa) Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif concernent les acquisitions de vêtements professionnels, de matériel de sécurité et d'interventions. Des achats ont été reportés en 2023.
- bb) La rubrique « Alimentation et élimination de biens-fonds, PA (312) » regroupent les charges d'eau, gaz et électricité des dépôts.
- cc) Les « Prestations de services et honoraires (313) » concernent principalement les visites médicales d'aptitude et les impôts sur les véhicules SPV.
- dd) Sous la rubrique « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » figurent les montants de loyers payés à la Ville de Genève pour les quatre dépôts de SPV ; entre l'établissement du budget et la signature du bail, les surfaces des locaux loués ont été revues à la baisse et les loyers diminués en conséquence. Les montants dépensés sont ainsi inférieurs au budget.

10.4.3. Charges de transfert

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	ee)	-48'000	-48'000	-
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	ff)	-24'110	-22'300	-1'810
Total		-72'110	-70'300	-1'810

- ee) Cette rubrique présente les dédommagements versés à la Ville de Genève pour la mise à disposition de véhicules SPV, dont la charge d'amortissement grève encore les comptes de la Ville de Genève.
- ff) Le Groupement SIS a versé deux subventions, respectivement à l'Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers (10'300 francs) et à la Société Internationale de sauvetage du Léman (12'000 francs). Le solde correspond à une gratuité accordée.

10.4.4. Imputations internes

Les imputations internes concernent les prestations de service qu'a effectuées le Groupement SIS pour le compte des SPV Ville de Genève dans les domaines de l'administration, de la comptabilité et de la logistique (note 10.2.7).

10.4.5. Revenus d'exploitation

	Note	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
Revenus d'exploitation				
Taxes d'utilisat. et prest. services (424)	gg)	13'820	4'500	+9'320
Recette sur ventes (425)		3'260	-	+3'260
Dédommagements de collectivités publiques (461)	hh)	1'685'334	1'685'334	-
Total des revenus d'exploitation		1'702'414	1'689'834	+12'580

gg) Cette rubrique regroupe les prestations facturées par les compagnies de SPV pour certaines interventions.

hh) Ce montant correspond à la contribution de la Ville de Genève (seule commune dont les compagnies de SPV ont été rattachées au Groupement SIS).

11. Détail du bilan

11.1. Disponibilités et placements à court terme

Disponibilités et placements à court terme (100)	Note	31.12.2022
Caisse (1000)		6'219
Poste (1001)		2'862'206
Banque (1002)		1'356'897
Total		4'225'322

Le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 11 millions de francs auprès de la BCGE. Par délibération du Conseil intercommunal du 29 septembre 2021, le Groupement SIS est autorisé à recourir à l'emprunt à concurrence de 17'100'000 francs (note 11.9).

11.2. Créances

Créances (101)	Note	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010), net	a)	1'458'211
Acomptes à des tiers (1013)		3'870
Avances pour frais administratifs provisoires (1016)		1'000
Autres créances (1019)		600
Total		1'463'681

a) La rubrique « Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010) » est composée du solde brut des créances ouvertes au 31.12.2022, pour un montant de 1'808'653 francs, dont est déduite une provision pour débiteurs douteux de 350'440 francs.

11.3. Actifs de régularisation

Actifs de régularisation (104)	Note	31.12.2022
Charges de personnel (1040)		69'019
Transferts du compte de résultats (1043)	b)	234'051
Autres revenus d'exploitation (1045)	c)	101'039
Total		404'109

b) La rubrique « Transferts du compte de résultats (1043) » regroupe des produits à recevoir, soit la participation du SSLIA aux frais de l'école des sapeurs-pompiers professionnels de Genève (2021-2023) pour 107'090 francs, ainsi que des dédommagements à recevoir du Canton pour 126'961 francs.

c) Les « Autres revenus d'exploitation » correspondent à des indemnités pour pertes de gains, reçues par erreur par la Ville de Genève en 2022 et qui ont été reversées au Groupement SIS au début de l'année 2023.

11.4. Marchandises, fournitures et travaux en cours

Stocks de marchandises, fournitures et travaux en cours (106)	Note	31.12.2022
Matières premières et auxiliaires (1061)	d)	561'166
Total		561'166

d) Le poste au bilan « Matières premières et auxiliaires (1061) » regroupe les stocks de tenues et de vêtements professionnels (359'235 francs), le stock de carburants (117'686 francs) et le stock de produits d'intervention (84'245 francs).

11.5. Immobilisations corporelles du PA

Immobilisations corporelles du PA (140)	Note	31.12.2022
Biens meubles du PA (1406)		169'180
Total		169'180

Tableau des immobilisations corporelles du PA

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	31.12.2022
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	-	-	-
Entrées	-	74'082	95'098	169'180
État au 31.12	-	74'082	95'098	169'180
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
État au 31.12	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.	-	74'082	95'098	169'180

Les modalités de reprise des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et de secours jusqu'au 31 décembre 2021 sont précisées dans la note 13.1:

- Les biens totalement amortis au 31.12.2021 dans les comptes de la Ville de Genève ont été cédés gracieusement au Groupement SIS ;
- Les biens qui n'étaient pas encore amortis au 31.12.2021 ont été mis à la disposition du Groupement SIS moyennant versement d'un dédommagement.

11.6. Immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles du PA (142)	Note	31.12.2022
Logiciels (1420) - (valeur nette)		243'416
Immobilisations incorporelles en cours PA (1427) - (valeur nette)		15'952
Autres immobilisations incorporelles PA (1429)		-
Total		259'368

Tableau des immobilisations incorporelles du PA

	Logiciels	Licences, droits d'utilisation	Autres	31.12.2022
Immobilisations incorporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01	-	-	-	-
Entrées	253'189	14'573	-	267'762
État au 31.12	253'189	14'573	-	267'762
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-	-	-	-
Amortissements planifiés	-8'394	-	-	-8'394
État au 31.12	-8'394	-	-	-8'394
Valeur nette au 31.12.	244'795	14'573	-	259'368

Le progiciel de gestion acquis et déployé grâce à un crédit d'engagement a été mis en service en octobre 2022 ; une première annuité d'amortissement a été comptabilisée en 2022.

11.7. Participations et garanties

Le Groupement SIS ne détient pas de participation au capital d'une organisation.

Conformément à l'article 108 de la LAC et aux articles 28, let. e) et 31 al. 1 du RAC, le Groupement SIS doit présenter la liste des organisations qu'il peut influencer de façon considérable. L'influence considérable est définie comme étant la capacité pour le Groupement SIS de mettre en œuvre des mesures ou des modifications unilatérales en raison de sa participation ou de son financement. Deux associations remplissent ces critères :

- **L'association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers** a pour but de développer et d'organiser les activités d'un « corps de jeunes sapeurs-pompiers » pour développer chez les jeunes l'intérêt pour la fonction, les instruire dans le domaine de la prévention, de l'intervention, des premiers secours, leur faire pratiquer les exercices sportifs appropriés. L'association reçoit une subvention annuelle de 10'300 francs. Dans le courant de l'année 2022, le corps de jeunes sapeurs-pompiers a été rattaché à l'unité d'instruction SPV de l'école du Groupement SIS.
- **L'association du musée des sapeurs-pompiers du SIS de la Ville de Genève** a pour but la conservation, la gestion, l'enrichissement, la mise en valeur et la présentation au public des collections du musée. L'association a reçu en 2022 une subvention de 25'000 francs de la Ville de Genève et bénéficie d'une convention de collaboration avec le Groupement SIS. En 2023, cette subvention sera reprise par le Groupement SIS.

11.8. Engagements courants

Engagements courants (200)	Note	31.12.2022
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers (2000)		-1'241'653
Comptes courants avec tiers (2001)		-20'331
Impôts (2002)		839
Total		-1'261'145

11.9. Engagements financiers à court terme

Le Groupement SIS a emprunté 4'000'000 francs en décembre 2022 sous forme d'une avance à terme fixe d'un mois (note 11.1).

11.10. Passifs de régularisation

Passifs de régularisation (204)	Note	31.12.2022
Comptes courants avec tiers (2041)		-345'931
Transfert du compte de résultat (2043)		-106'800
Impôts (2044)		-2'681
Compte des investissements (2046)		-9'074
Total		-464'486

11.11. Provisions à court terme

Le montant de 849'437 francs correspond à la provision pour vacances non prises, heures optionnelles et heures supplémentaires à reprendre ou à payer.

Tableau des provisions

Provisions	Provision pour vacances	Autres droits du personnel	Autre activité d'exploitation	31.12.2022
État au 01.01	-	-	-	-
Reprise	445'554	-	-	445'554
Constitution	818'708	-	-	818'708
Utilisation	-414'825	-	-	-414'825
État au 31.12	849'437	-	-	849'437

12. Engagements hors bilan et engagements conditionnels

12.1. Contrats de location

Le Groupement SIS est engagé dans plusieurs contrats de location par lesquels un bailleur lui cède le droit d'utilisation d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un équipement, pour une période donnée, en échange du paiement d'un loyer. Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers, constatés au 31 décembre 2022, aux plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. Les éventuelles clauses de révision du loyer ne sont pas appliquées.

Paiements minimaux à effectuer au 01.01.2023		à 12 mois	13-16 mois	> 60 mois	Total
Caserne 1, 3, CIF	Ville de Genève	1'345'586	4'036'758	6'727'930	12'110'274
Caserne 2	Ville de Genève	258'376	775'128	1'291'880	2'325'384
Dépôts SPV	Ville de Genève	343'050	1'029'150	1'715'250	3'087'450
Entrepôt	Ville de Genève	76'760	230'280	383'800	690'840
Entrepôt	Ville de Genève	21'120	63'360	-	84'480
Total	Ville de Genève	2'044'892	6'134'676	10'118'860	18'298'428
Locaux administratifs	Société privée	305'415	916'245	1'527'075	2'748'735
Total général		2'350'307	7'050'921	11'645'935	21'047'163

En 2022, la Ville de Genève a mis gracieusement à la disposition du Groupement SIS deux constructions pour ses besoins opérationnels (abris de Trembley et de Sainte-Clotilde).

12.2. Contrats de leasing

Le Groupement SIS n'a pas conclu de contrat de leasing.

12.3. Engagements de prévoyance professionnelle

Le Groupement SIS est affilié à la Caisse de prévoyance interne (CPI) de la CAP-Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés (ci-après CAP Prévoyance). Les données suivantes ont été fournies par CAP Prévoyance (situation au 01.01.2022).

- Engagements de prévoyance du Groupement SIS: 130'484'155 francs
- Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 86.51%

Ces engagements de prévoyance ont été calculés par CAP Prévoyance, sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes 2022 n'étant pas encore audités. Au 1^{er} janvier 2022, le déficit de couverture de prévoyance du Groupement SIS se monte à 17'602'313 francs.

En application des dispositions de l'art. 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance. La garantie de chaque commune est présentée en annexe.

12.4. Autres garanties et engagements conditionnels du Groupement SIS

Le Groupement SIS n'a pas accordé d'autre garantie, ni souscrit d'autres engagements conditionnels envers des tiers, autres que ceux mentionnés plus haut.

13. Indications supplémentaires

13.1. Relations avec la Ville de Genève

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève.

La Ville de Genève met à la disposition du Groupement SIS les bâtiments et infrastructures selon les modalités suivantes :

- La caserne principale, la caserne de Frontenex, le centre d’instruction et de formation de Versoix, les quatre dépôts de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires situés en ville de Genève, font l’objet d’un contrat de bail à loyer « triple net » ; le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l’entretien, l’aménagement, la rénovation ainsi que tous les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d’un abattement.
- La caserne des Asters fait l’objet d’un bail à loyer (locaux nus ou bruts) : le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l’entretien, l’aménagement, la rénovation (exception faite de l’enveloppe du bâtiment) ainsi que les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d’un abattement.

Pour ce qui est des biens mobiliers dont disposait le Service d’incendie et secours jusqu’au 31 décembre 2021, la Ville de Genève a procédé ainsi :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont confiés au Groupement SIS, moyennant paiement d’un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève ;
- Les biens mobiliers totalement amortis (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS au 1^{er} janvier 2022.

En 2022, la Ville de Genève a apporté un appui administratif au Groupement SIS dans les domaines suivants :

- La direction des ressources humaines de la Ville de Genève a fourni tout au long de l’année 2022 un appui au Groupement SIS, en effectuant le calcul des salaires ainsi que la préparation des décomptes annuels ;
- La direction financière de la Ville de Genève a mis à disposition les outils et l’expertise technique afin d’assurer la continuité de l’enregistrement comptable des opérations du Groupement SIS, dans un logiciel de comptabilité dédié (janvier à octobre 2022) ;
- La direction des systèmes d’information et de communication de la Ville de Genève (ci-après DSIC) a assuré au Groupement SIS toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l’exploitation du système d’information et de communication du Groupement SIS, y compris de

- la centrale d’engagement et de traitement des alarmes (CETA) avec le niveau de service usuel (best effort) ;
- La centrale municipale d’achat et d’impression de la Ville de Genève (ci-après CMAI) a fourni au Groupement SIS une assistance pour l’organisation et la gestion de procédures relatives aux marchés publics en matière d’achat de fournitures et de services, d’impressions et d’assurances ainsi que pour la gestion et le suivi des contrats commerciaux.

Des conventions encadrent ces accords de collaboration, qui prévoient pour la Ville de Genève un dédommagement financier forfaitaire, à titre de contrepartie aux prestations exécutées par le personnel de chacun des services municipaux.

De son côté, afin d’assurer la continuité du service public municipal, le Groupement SIS a maintenu ses prestations en matière d’entretien des bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève, moyennant un dédommagement financier.

Le Groupement SIS apportera également son appui à la Ville de Genève, en matière de coordination et de conduite des moyens d’intervention et de soutien en cas de situations exceptionnelles (ORCOC).

Le tableau ci-dessous présente les incidences financières des principales transactions avec la Ville de Genève au cours de l’année 2022.

Charges encourus auprès de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2022
Loyers des bâtiments et infrastructures	2'104'610
Dédommagements pour la mise à disposition de biens mobiliers (véhicules)	1'969'776
Fournitures et prestations informatiques	752'130
Prestations de ressources humaines, en appui au Groupement SIS	322'037
Prestations informatiques en appui au Groupement SIS	287'576
Prestations comptables en appui au Groupement SIS	53'528
Prestations d’achat public et impressions diverses	193'672
Entretien des installations et frais d’énergies (bois, électricité, chauffage)	324'222
Primes assurances (incendie, RC, véhicules...)	92'063
Autres charges facturées par la Ville de Genève	106'306
Total charges	6'205'920

Produits reçus de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2022
Contributions de la Ville de Genève (y compris SPV)	34'216'260
Facturation des abonnements annuels d'alarmes automatiques	304'900
Dédommagement pour l'entretien des bornes hydrantes	140'000
Total produits	34'661'160

Par une convention de cession d'actifs et de passifs, la Ville de Genève a transféré au Groupement SIS les stocks de carburants et d'équipements (593'840 francs), moyennant la reprise des engagements vis-à-vis du personnel (soldes de vacances non prises et d'heures supplémentaires, 445'554 francs).

La Ville de Genève reversera au Groupement SIS des remboursements d'assurance reçus par erreur et qui figurent dans les actifs transitoires au bilan du Groupement SIS (101'038 francs).

Enfin, la Ville de Genève a mis gratuitement à la disposition du Groupement SIS deux constructions protégées pour ses besoins opérationnels (abris de Trembley et de Sainte Clotilde) en 2022.

13.2. Évènements de l'année 2022

13.2.1. École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève (ESPPG)

L'ESPPG a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant-e-s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA). Une convention régit les droits et obligations des deux parties, notamment les implications financières.

Le Groupement SIS assure la tenue des comptes de l'ESPPG et effectue l'ensemble des paiements nécessaires au fonctionnement de celle-ci. À l'issue du cycle de formation, qui dure 2 ans, un décompte des coûts est établi permettant ainsi de fixer la participation financière de chacune des parties, en fonction du nombre d'aspirants et des prestations fournies.

Deux écoles se sont déroulées en 2022 (école 2020-2022 et école 2021-2023). Au 31.12.2022, la situation est la suivante :

- Le Groupement SIS doit rembourser au SSLIA une somme de 94'800 francs au titre de l'école 2020-2022 (achevée). Le montant est comptabilisé comme une charge sous la rubrique « Dédommagements à des collectivités publiques (361) » ;
- Le SSLIA doit au Groupement SIS une somme de 107'090 francs au titre de l'école 2021-2023 (en cours). Le montant

est comptabilisé sous la rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) ».

13.2.2. Opérations du Groupement SIS à l'étranger

Ukraine : Dans le contexte de la guerre en Ukraine et dans le but de venir en aide aux populations victimes du conflit, le Groupement SIS a organisé à la fin mars 2022 une collecte de matériel de lutte contre l'incendie auprès des communes genevoises et romandes ; le Groupement SIS a acheminé et remis le produit de cette collecte aux autorités ukrainiennes, à la frontière entre la Pologne et de l'Ukraine. Les dépenses occasionnées par ce voyage se sont élevées à 9'872 francs.

Gironde : En juillet 2022, le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) – dans le cadre du protocole de renfort mutuel Suisse-France – demandait des moyens en renfort pour l'aider dans la lutte contre les incendies en Gironde et notamment sur le site de La Teste de Buch près d'Arcachon. Le Groupement SIS a répondu à cet appel et a envoyé un détachement pour une durée de 6 jours. Les dépenses se sont montées à 6'347 francs.

14. Classification fonctionnelle

Le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 prévoit que le compte de résultat soit présenté en distinguant les fonctions pertinentes, soit le service du feu (15) et les soins ambulatoires (42).

Compte de résultat	C 2022	B 2022 (non audité)	Écart
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	-49'681'728	-50'096'127	+414'399
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-10'356'232	-10'528'581	+172'349
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8'394	-	-8'394
36 Charges de transfert	-3'215'171	-4'131'192	+916'021
39 Imputations internes	-130'175	-121'300	-8'875
Total des charges - service du feu	-63'391'700	-64'877'200	+1'485'500
42 Taxes	6'562'638	6'550'700	+11'938
43 Revenus divers	2'755	-	+2'755
46 Revenus de transfert	57'537'919	58'205'200	-667'281
49 Imputations internes	130'175	121'300	+8'875
Total des revenus - service du feu	63'233'487	64'877'200	-643'713
34 Charges financières	-30'940	-	-30'940
44 Revenus financiers	192	-	+192
Résultat - service du feu	811'039	-	+811'039
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	-3'520'269	-3'406'721	-113'548
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-512'615	-483'379	-29'236
Total des charges - soins ambulatoires	-4'032'884	-3'890'100	-142'784
42 Taxes	2'125'423	2'246'700	-121'277
46 Revenus de transfert	1'604'180	-1'643'400	-39'220
Total des revenus - soins ambulatoires	3'729'603	3'890'100	-160'497
Résultat - soins ambulatoires	-303'281	-	-303'281
Total des charges du Groupement SIS	-67'455'524	-68'767'300	+1'311'776
Total des revenus du Groupement SIS	67'963'282	68'767'300	-804'018
Résultat de l'exercice	507'758	-	+507'758



15. Rapport de l'organe de révision

Deloitte.

Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Tel: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil Intercommunal du
Groupement SIS, Genève

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement SIS, comprenant le compte de résultat, le bilan, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et le compte de variation de la fortune pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, ainsi que l'annexe (note 1 à 14), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux », ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement SIS, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Deloitte.

Groupement SIS, Genève
Rapport sur les comptes annuels pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2022

Responsabilité du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité du Groupement SIS à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement SIS à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider le Groupement SIS ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

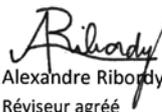
Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, le 15 juin 2023

16. Comptes détaillés

16.1. Comptes de bilan détaillés

Comptes	Description	C 2022
1000	Caisse	6'219
1001	Poste	2'862'206
1002	Banque	1'356'897
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'458'212
1013	Acomptes à des tiers	3'869
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	1'000
1019	Autres créances	600
1040	Charges de personnel	69'019
1043	Transferts du compte de résultats	234'051
1045	Autres revenus d'exploitation	101'038
1061	Matières premières et auxiliaires	561'166
1407	Installations en construction PA	169'180
1420	Logiciels	243'416
1427	Immobilisations incorporelles en cours	15'952
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-1'241'653
2001	Comptes courants avec tiers	-20'331
2002	Impôts	839
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	-4'000'000
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-345'931
2043	Passifs de régularisation - Transferts du compte de résultats	-106'800
2044	Charges financières / revenus financiers	-2'681
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	-9'074
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	-849'437
2990	Excédent / Découvert du bilan	-507'758

16.2. Comptes de résultat détaillés (SIS hors SPV)

Compte	Description	C 2002	B 2022	Écart
3000	Salaires des autorités	-44'211		-44'211
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-39'370'271	-39'180'402	-189'869
3030	Travailleurs temporaires	-79'593		-79'593
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	-396'487	-371'300	-25'187
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC	-2'557'723	-2'653'570	+95'847
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-5'260'701	-5'573'942	+313'241
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-808'602	-970'676	+162'074
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-928'623	-992'406	+63'783
3059	Autres cotisations patronales	-27'066	-28'356	+1'290
3060	Pensions	-2'173'738	-2'337'108	+163'370
3061	Rentes ou parts de rente	-26'660	-	-26'660
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-646'693	-643'300	-3'393
3091	Recrutement du personnel	-15'529		-15'529
3099	Autres charges de personnel	-8'247	-10'287	+2'040
3100	Matériel de bureau	-80'066	-70'500	-9'566
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-1'594'296	-1'459'834	-134'462
3102	Imprimés, publications	-23'500	-20'500	-3'000
3103	Littérature spécialisée, magazines	-8'252	-17'500	+9'248
3105	Denrées alimentaires	-116'002	-92'000	-24'002
3110	Meubles et appareils de bureau	-46'443	-69'500	+23'057
3111	Machines, appareils et véhicules	-317'085	-385'000	+67'915
3112	Vêtements, linge, rideaux	-117'003	-169'000	+51'997
3113	Acquisition de matériel informatique	-84'978	-67'758	-17'220
3118	Immobilisations incorporelles	-86'776	-68'587	-18'189
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-430'750	-402'030	-28'720
3130	Prestations de services de tiers	-657'082	-595'747	-61'335
3132	Honoraires conseillers externes, experts, etc.	-759'854	-704'208	-55'646
3133	Charges d'utilisation informatiques	-9'722	-16'700	+6'978
3134	Primes d'assurances choses	-116'838	-93'806	-23'032
3137	Impôts et taxes	-44'649	-44'500	-149
3140	Entretien des terrains non bâtis	-	-6'000	+6'000
3141	Entretien des routes	-37'195	-2'400	-34'795
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	-37'313	-2'000	-35'313
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'107'327	-1'553'000	+445'673
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	-	-7'100	+7'100
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	-1'458	-1'000	-458
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-562'975	-445'000	-117'975
3153	Entretien informatique (matériel)	-221'177	-283'500	+62'323
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	-258'321	-299'989	+41'668
3159	Entretien d'autres biens meubles	-72'521	-102'200	+29'679
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-2'007'347	-2'104'628	+97'281
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-148'139	-64'700	-83'439

Compte	Description	C 2002	B 2022	Écart
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-11'331	-11'900	+569
3170	Frais de déplacement et autres frais	-908'150	-967'339	+59'189
3180	Dépréciations sur créances	-350'441	-	-350'411
3181	Pertes sur créances effectives	-	-100'000	+100'000
3199	Autres charges d'exploitation	-18'324	-27'300	+8'976
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	-8'394	-	-8'394
3400	Intérêts passifs des engagements courants	-28'259	-	-28'259
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	-2'681	-	-2'681
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	-293'344	-330'000	+36'656
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-2'754'917	-3'721'892	+966'975
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	-94'800	-	-94'800
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-	-9'000	+9'000
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	7'750'454	8'021'700	-271'246
4250	Ventes	89'350	79'800	+9'550
4260	Remboursements et particip. de tiers	752'994	691'400	+61'954
4290	Autres taxes	78'182	-	+78'182
4309	Autres revenus d'exploitation	2'755	-	+2'755
4401	Intérêts des créances et comptes courants	191	-	+191
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	6'448'921	6'165'000	+283'921
4610	Dédommagements de la Confédération	217'746	217'746	-
4611	Dédommagements cantons	11'651	-	+11'651
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	50'544'977	51'780'520	-1'235'543
4614	Indemnités d'entreprises publiques	107'090	-	+107'090
4631	Subventions des cantons et des concordats	115'310	-	+115'310
4634	Subventions des entreprises publiques	11'070	-	+11'070
4910	Imputations internes pour prestations de services	130'175	121'300	+8'875
	Total général	499'014	-	+499'014

16.3. Comptes détaillés (SPV)

Compte	Description	C 2002	B 2022	Écart
3010	Salaires du personnel administratif et d'expl.	-53'728	-64'000	+10'273
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC	-11'791	-	-11'791
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-4'273	-	-4'273
3056	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie	-	-35'000	+35'000
3059	Autres cotisations patronales	-126	-	-126
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-2'184	-10'000	+7'816
3099	Autres charges de personnel	-785'751	-632'500	-153'251
3100	Matériel de bureau	-587	-1'000	+413
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-107'486	-85'500	-21'986
3102	Imprimés, publications	-802	-	-802
3103	Littérature spécialisée, magazines	-3'870	-2'000	-1'870
3105	Denrées alimentaires	-27'120	-	-27'120
3110	Meubles et appareils de bureau	-393	-2'500	+2'107
3111	Machines, appareils et véhicules	-4'681	-23'000	+18'320
3112	Vêtements, linge, rideaux	-9'317	-27'000	+17'683
3113	Acquisition de matériel informatique	-2'276	-2'500	+224
3120	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	-39'260	-3'005	-36'255
3130	Prestations de services de tiers	-1'687	-5'500	+3'813
3132	Honoraires conseillers externes, experts, etc.	-37'838	-32'500	-5'338
3134	Primes d'assurances choses	-	-4'126	+4'126
3137	Impôts et taxes	-4'144	-2'500	-1'644
3141	Entretien des routes	-4'758	-	-4'758
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'039	-	-1'039
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-316	-3'000	+2'684
3153	Entretien informatique (matériel)	-9'626	-	-9'626
3159	Entretien d'autres biens meubles	-2'827	-500	-2'327
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-364'850	-546'600	+181'750
3170	Frais de déplacement et autres frais	-3'821	-12'003	-
3199	Autres charges d'exploitation	-6'836	-3'500	-3'336
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-48'000	-48'000	-
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-24'110	-22'300	-1'810
3910	Imputations internes pour prest. de services	-130'175	-121'300	-8'875
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	13'820	4'500	+9'320
4250	Ventes	3'260	-	+3'260
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	1'685'334	1'685'334	-
	Total général	8'744	-	+8'744

16.4. Cotisations communales 2022 au Groupement SIS

Commune	Habitants 2020	Emplois 2019	A	Comptes 2021	B	Contributions 2022	Clé 2022 ¹
			Clé LPSSP art. 16 al. 2		Clé 2021		
Total	507'977	335'449	100.0%	50'118'049	100%	50'544'777	100.0%
Ville de Genève	205'007	169'440	44.40%	33'368'049	66.58%	32'530'925	64.08%
43 communes	302'970	166'009	55.60%	16'750'000	33.42%	18'013'852	35.92%
Aire-la-Ville	1'155	318	0.17%	64'863	0.13%	67'699	0.14%
Anières	2'432	333	0.33%	136'301	0.27%	140'287	0.28%
Avully	1'752	123	0.22%	95'678	0.19%	98'083	0.20%
Avusy	1'401	157	0.18%	78'181	0.16%	80'297	0.16%
Bardonnex	2'388	741	0.37%	126'494	0.25%	133'567	0.26%
Bellevue	3'457	1'169	0.55%	186'230	0.37%	196'760	0.39%
Bernex	10'311	2'303	1.50%	575'351	1.15%	597'816	1.19%
Carouge	22'911	21'682	5.29%	1'282'713	2.56%	1'431'507	2.85%
Cartigny	969	199	0.14%	54'777	0.11%	56'719	0.11%
Chancy	1'702	106	0.21%	94'731	0.19%	96'821	0.19%
Chêne-Bougeries	12'622	4'040	1.98%	699'282	1.40%	734'566	1.47%
Chêne-Bourg	8'818	2'378	1.33%	484'967	0.97%	507'285	1.01%
Choulex	1'191	114	0.15%	66'813	0.13%	68'465	0.14%
Collex-Bossy	1'677	173	0.22%	92'056	0.18%	94'640	0.19%
Collonge-Bellerive	8'489	3'800	1.46%	465'854	0.93%	496'485	0.99%
Cologny	5'866	1'735	0.90%	311'052	0.62%	327'881	0.65%
Confignon	4'591	803	0.64%	258'671	0.52%	267'113	0.53%
Corsier	2'309	248	0.30%	123'150	0.25%	127'100	0.25%
Dardagny	1'868	608	0.29%	104'761	0.21%	109'929	0.22%
Genthod	2'885	749	0.43%	159'037	0.32%	166'130	0.33%
Grand-Saconnex	12'394	12'560	2.96%	683'568	1.36%	769'991	1.53%
Gy	478	78	0.07%	27'193	0.05%	28'015	0.06%
Hermance	1'079	143	0.14%	58'733	0.12%	60'635	0.12%
Jussy	1'234	292	0.18%	69'042	0.14%	71'813	0.14%
Laconnex	715	84	0.09%	38'561	0.08%	39'787	0.08%
Lancy	34'044	18'706	6.25%	1'865'030	3.72%	2'008'940	3.99%
Meinier	2'124	751	0.34%	118'358	0.24%	124'660	0.25%
Meyrin	26'157	28'417	6.47%	1'431'051	2.86%	1'625'963	3.25%
Onex	18'992	3'842	2.71%	1'064'442	2.12%	1'102'992	2.20%
Perly-Certoux	3'131	1'527	0.55%	173'135	0.35%	185'060	0.37%
Plan-les-Ouates	10'628	13'639	2.88%	594'075	1.19%	684'648	1.36%
Pregny-Chambésy	3'735	3'920	0.91%	205'455	0.41%	232'362	0.46%
Presinge	708	161	0.10%	40'957	0.08%	42'385	0.08%
Puplinge	2'488	1'004	0.41%	137'973	0.28%	146'163	0.29%
Russin	539	112	0.08%	29'980	0.06%	31'113	0.06%
Satigny	4'320	9'008	1.58%	240'840	0.48%	298'475	0.59%
Soral	976	142	0.13%	52'994	0.11%	54'801	0.11%
Thônex	14'672	5'009	2.33%	793'679	1.58%	838'336	1.67%
Troinex	2'553	408	0.35%	140'035	0.28%	144'850	0.29%
Vandoeuvres	2'798	434	0.38%	146'220	0.29%	152'090	0.30%
Vernier	35'151	18'591	6.37%	1'963'718	3.92%	2'104'461	4.20%
Versoix	13'380	3'417	1.99%	749'489	1.50%	780'947	1.56%
Veyrier	11'880	1'981	1.64%	664'510	1.33%	686'216	1.37%
Budget des SPV		Ville de Genève	100.0%	834'662	100.0%	1'685'334	100.0%

– Les contributions communales sont réparties conformément aux dispositions de l'art. 42 LPSSP (note 7.3).

¹ 1ère année de transition (LPSSP art. 42 al. 4):
90% x B + 10% x A

16.5. Quote-part de la garantie communale à l'égard de CAP prévoyance

Communes	Quote-part 2022	En francs	Communes	Quote-part 2022	En francs
Aire-la-Ville	0.17%	30'736	Hermance	0.14%	25'511
Anières	0.33%	57'712	Jussy	0.18%	31'851
Avully	0.22%	39'141	Laconnex	0.09%	16'670
Avusy	0.18%	32'510	Lancy	6.25%	1'100'898
Bardonnex	0.37%	65'309	Meinier	0.34%	60'006
Bellvue	0.55%	96'554	Meyrin	6.47%	1'138'961
Bernex	1.50%	263'246	Onex	2.71%	476'537
Carouge	5.29%	930'654	Perly-Certoux	0.55%	97'202
Cartigny	0.14%	24'379	Plan-les-Ouates	2.88%	506'455
Chancy	0.21%	37'741	Pregny-Chambésy	0.91%	159'770
Chêne-Bougeries	1.98%	347'744	Presinge	0.10%	18'144
Chêne-Bourg	1.33%	233'670	Puplinge	0.41%	72'888
Choulex	0.15%	27'239	Russin	0.08%	13'586
Collex-Bossy	0.22%	38'599	Satigny	1.58%	278'162
Collonge-Bellerive	1.46%	256'476	Soral	0.13%	23'333
Cologny	0.90%	158'631	Thônex	2.33%	410'739
Confignon	0.64%	112'580	Troinex	0.35%	61'799
Corsier	0.30%	53'358	Vandoeuvres	0.38%	67'460
Dardagny	0.29%	51'683	Vernier	6.37%	1'121'603
Genthod	0.43%	75'844	Versoix	1.99%	350'563
Ville de Genève	44.40%	7'814'708	Veyrier	1.64%	289'274
Grand-Saconnex	2.96%	520'780	Total	100.00%	17'602'313
Gy	0.07%	11'605			

En application des dispositions de l'art. 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance ; la loi fixe la quote-part de chaque commune (note 12.3).

17. Projets de délibération

17.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Domaine fonctionnel	Chapitre	Réel 2022	Budget 2022	Écart
15	33	8'394	-	8'394
15	34	30'940	-	30'940
15	39	130'175	121'300	8'875
42	30	3'520'269	3'406'721	113'548
42	31	512'615	483'379	29'236
			Total	190'993

17.2. Projets de délibération

Le Comité vous présente trois projets de délibération. Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements. Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels du Groupement SIS et contient les soldes du compte de résultats à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan, ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan. Le troisième concerne l'affectation du résultat.

Délibération 1 – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – crédits supplémentaires :
Il est ouvert au Comité un crédit de 190'993 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Délibération 2 – Comptes annuels

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;

vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article premier – Compte de résultat :
Le compte de résultat du Groupement SIS pour 2022 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	67'424'583
Revenus d'exploitation	67'963'089
Résultat d'exploitation	538'506
Charges financières	-30'940
Revenus financiers	192
Résultat financier	-30'748
Charges extraordinaires	-
Revenus extraordinaires	-
Résultat extraordinaire	-
Total du compte de résultat	507'758
Résultat de l'exercice (après écriture de boucllement)	507'758

Article 2 – Compte des investissements :
Le compte des investissements 2022 est approuvé pour les montants en francs suivants :

Dépenses des investissements PA	436'942
Recettes des investissements PA	-
Investissements nets PA	436'942
Dépenses des investissements PF	-
Recettes des investissements PF	-
Investissements nets PF	-
Investissements nets	436'942

Article 3 – Financement des investissements :
Le financement des investissements est approuvé pour les montants en francs suivants :

Investissements nets PA	436'942
Amortissements	8'394
Excédent de revenus du compte de résultat	507'758
Attributions aux fonds (-) prélèvements	-
Autofinancement	516'152
Excédent de financement	79'210

Article 4 – Variation de la fortune – État du capital propre :
L'augmentation de la fortune, soit 507'758 francs,
est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus
du compte de résultats.

Article 5 – Bilan :
Le bilan au 31 décembre 2022 est approuvé, totalisant, tant
à l'actif qu'au passif, 7'082'826 francs. Les engagements
en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2022
à 38'649'476 francs.

Article 6 – Compte rendu financier annuel
pour l'exercice 2022 :
Le Compte rendu financier annuel pour l'exercice 2022
est approuvé.

Délibération 3 – Affectation du résultat

Le Conseil intercommunal,
vu la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation
et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre
2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la loi sur l'adminis-
tration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f), de la Loi sur l'administration
des communes ;
vu l'article 14 alinéa 2 des statuts du Groupement SIS,
adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale
de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021,
sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Affectation du résultat de l'exercice :
L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre
2022 d'un montant de 507'758 francs, comme suit :

Affectation à la réserve de politique budgétaire	490'000
Report à nouveau dans la fortune nette	17'758
Total	507'758



BILAN SOCIAL

Effectif du Groupement SIS

Au 1^{er} janvier 2022 le personnel du Service incendie et secours a été transféré au Groupement SIS, en application des dispositions de l'article 42 de la LPSSP.

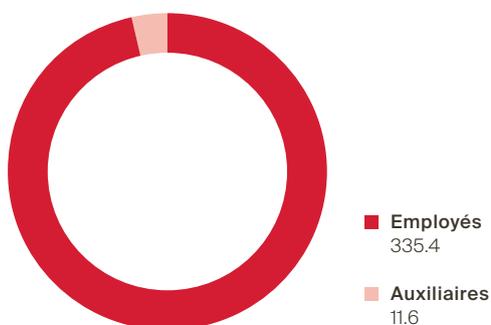
Au total, ce sont 321 personnes, précédemment employées par la Ville de Genève, qui ont intégré le Groupement SIS, dont 317 sur des postes fixes et 4 sous contrats auxiliaires, pour un total de 314 ETP (équivalent temps plein).

Le premier budget 2022 du Groupement SIS prévoyait la création de 41 postes (39 ETP). Pratiquement tous ces postes ont été pourvus dans le courant de l'année, de manière fixe ou temporaire. Les derniers recrutements ont été complétés début 2023.

En tenant compte des arrivées et des départs, le Groupement SIS comptait ainsi 356 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2022 (347 ETP), soit une augmentation de près de 10%.

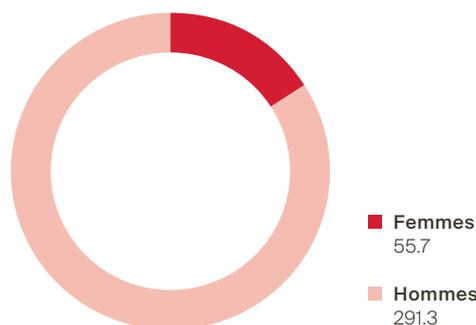
Les employé-e-s, nommé-e-s pour une durée indéterminée ou en période d'essai, constituent la part prépondérante du personnel du Groupement SIS.

Employés – Auxiliaires

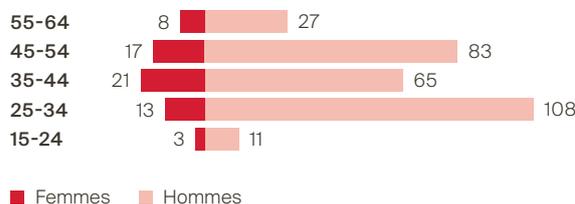


Le personnel du Groupement SIS est majoritairement masculin (83.85%). En 2022 l'âge moyen était de 43 ans et quasi identique entre les hommes et les femmes.

ETP par genre (hors sapeuse-pomprière et sapeur-pompier volontaire)

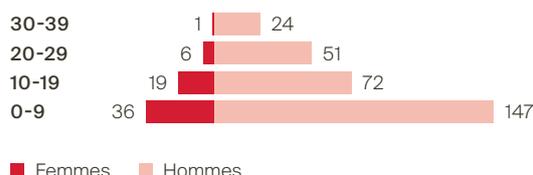


Pyramide des âges



En 2022, 53% des employé-e-s avaient moins de 10 ans d'ancienneté, dont 25.56% qui ont moins de deux ans d'ancienneté. L'ancienneté moyenne est de 7.3 ans pour les femmes et de 12.6 ans pour les hommes.

Pyramide des anciennetés



Le taux de rotation pour l'année 2022 est de 6.7%. Il représente le nombre des départs rapporté à l'effectif total au 31 décembre 2022 (hors contrat auxiliaire).

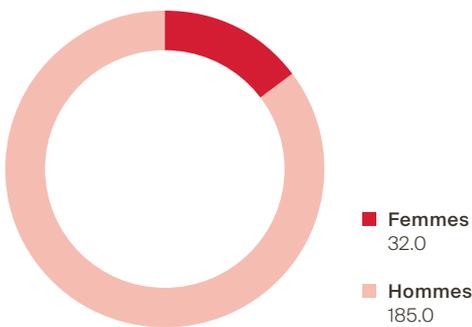
La majorité des départs concernent des fins de contrat temporaire ou des départs en préretraite du personnel en uniforme (cessation d'activité dès l'âge de 57 ans et demi).

Au 31 décembre 2022, 28 personnes étaient au bénéfice d'une préretraite.

SPV rattachés au Groupement SIS

Le Groupement compte deux compagnies de SPV, pour un total de 217 volontaires.

ETP par genre (sapeuse-pomprière et sapeur-pompier volontaire)



Statut du personnel

Le Groupement SIS s'est doté d'un statut du personnel, reprenant les textes règlementaires applicables en Ville de Genève. Conformément à la loi, le GSIS garantit ainsi au personnel des conditions d'emploi identiques à celle en vigueur en Ville de Genève, à la date du transfert.

Durant cette année de transition, les prestations RH ont été ainsi assurées grâce à la mobilisation des équipes administratives du GSIS, et grâce à l'appui apporté par la direction des ressources humaines de la Ville de Genève.

Formation continue

Poursuivant la politique de la Ville de Genève, le Groupement SIS collabore au développement de son personnel en proposant une offre de formation complète, axée principalement sur la formation continue du personnel, le développement personnel

des collaboratrices et collaborateurs. Le GSIS soutient également les demandes individuelles de formation qualifiante que des employé·e·s peuvent déposer.

La plupart des formations sont organisées par l'école du GSIS ; le personnel a également accès au catalogue de formation de la Ville de Genève ; de cas en cas, il peut également accéder à des formations externes.

L'école du GSIS organise ses propres cursus de formation de l'école pour les différentes filières de base : équipier (40 semaines), chef d'engin (4 semaines), officier de garde incendie (12 semaines) et commandant des opérations de secours (1 semaine).

À cela s'ajoutent des formations continues ponctuelles (122 jours en 2022) ; de leur côté les unités opérationnelles prévoient régulièrement des activités d'entraînement et de maintien des acquis, en sus des formations données par l'école.

Promotion de la santé et de la sécurité au travail

La politique santé-sécurité au travail du GSIS tient compte des spécificités des métiers de l'urgence et des contextes d'intervention : des visites médicales régulières, des tests d'aptitude, la mise à disposition de temps et d'équipement pour la pratique du sport, s'inscrivent dans cette politique de prévention. Le choix des matériels et équipements, des protocoles d'intervention adaptés, une attention particulière portée au personnel exposé à des dangers durant les interventions, des mesures de soutien psychologique et l'organisation de retours d'expérience complètent le dispositif.

Le Groupement se repose désormais sur un réseau externe de spécialistes et de médecins-conseils pour l'assister dans cette politique.

Une convention a été passée avec le Service social inter-entreprise (SSIE). Afin de faire connaître le SSIE, des séances d'information ont été organisées auprès du personnel et un dépliant rappelle les modalités de recours à ce service.



ENJEUX ET RISQUES

Évaluation des risques

Le Groupement SIS a procédé à une analyse des risques stratégiques, opérationnels et financiers qui pourraient l'affecter, en reprenant les travaux effectués précédemment par le Service d'incendie et de secours, lorsqu'il était rattaché à la Ville de Genève.

Cette analyse a été conduite par la direction du Groupement SIS, soumise à la commission des finances, puis au Comité. Elle a pris en considération les risques liés à l'organisation et au fonctionnement du Groupement, en tenant compte de son environnement. Elle a permis d'identifier les événements à risque, leur probabilité et leur impact et de prévoir des mesures permettant de les atténuer.

L'évolution de l'agglomération genevoise, les conséquences liées au changement climatique, telles que décrites dans le schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), vont nécessiter d'adapter l'organisation des secours dans les dix prochaines années. Le concept opérationnel du Groupement SIS précisera les mesures d'organisation proposées.

La reprise du système d'information et de communication du Groupement SIS (dont la centrale d'alarme) est un autre enjeu important, compte tenu du rôle joué par les technologies de l'information dans le traitement des alarmes et l'engagement des moyens de secours.

Enfin, demeurent les risques inhérents à toute intervention d'urgence, dans des contextes qui peuvent être dangereux (rapidité et efficacité de l'intervention, risque pour les victimes et pour le personnel d'intervention etc.). Les mesures d'organisation du GSIS permettent aujourd'hui de limiter ces risques, sans pouvoir les exclure totalement.

L'analyse des risques est reconduite chaque année.

GLOSSAIRE

BLS-AED	Basic life support – Automated external defibrillator
BEP	Bureau études et prospective
BOP	Bureau opérations et prévision
CAP prévoyance	Fondation de prévoyance intercommunale de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
CASU	Centrale d'appels sanitaires d'urgence (144)
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
COS	Commandant des opérations de secours
COSIS	Centre opérationnel du SIS
DEM	Division état-major
DIAL	Division infrastructure, appuis et logistiques
DIS	Division incendie et secours
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
GRIMP	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
GRSD	Groupe de recherche de secours et de déblaiement
GSIS	Groupement intercommunal chargé de la défense incendie
JSP	Jeunes sapeuses-pompières et sapeurs-pompier
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeuses-pompières et sapeurs-pompier
NRBC	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
OCPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCStat	Office cantonale de la statistique
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OGI	Officier de garde incendie
PCI	Poste de commandement de l'intervention
PMA	Poste médicale avancé
RAC	Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) (rsGE B 6 05 01)
RapSIS	Logiciel de rédaction des rapports du SIS
SIARIS	Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours
SIS	Service d'incendie secours
SPP	Sapeuse-pompière et sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeuse-pompière et sapeur-pompier volontaire
SSLIA	Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève

Le rapport d'activité du Groupement SIS
peut être consulté en ligne sur le site internet
du SIS: www.sisge.ch

Des exemplaires supplémentaires peuvent
être commandés auprès du secrétariat exécutif
du Groupement SIS.

44 communes composent
le Groupement SIS :

Aire-la-Ville
Anières
Avully
Avusy



Bardonnex
Bellevue
Bernex
Carouge



Cartigny
Chancy
Chêne-Bougeries
Chêne-Bourg



Choulex
Collex-Bossy
Collonge-Bellerive
Cologny



Confignon
Corsier
Dardagny
Genève



Genthod
Grand-Saconnex
Gy
Hermance



Jussy
Laconnex
Lancy
Meinier



Meyrin
Onex
Perly-Certoux
Plan-les-Ouates



Pregny-Chambésy
Presinge
Puplinge
Russin



Satigny
Soral
Thônex
Troinex



Vandœuvres
Vernier
Versoix
Veyrier



**INCENDIE
SECOURS
GENÈVE**

Rue du Vieux-Billard 11
1205 Genève
+41 22 418 71 81
info.sis@sisge.ch

www.sisge.ch